

genève

L'année sociale en chiffres



Genève

l'Année sociale en chiffres

Une édition conjointe:

Département de l'action sociale et de la santé (DASS)

Hospice général (HG)

Office cantonal de la statistique (OCSTAT)

1995

		Pages
Présentation	Jean-Pierre Rageth	3
Introduction	Italo Musillo	4
Table des matières	7
Première partie	Données recueillies par le Département d'action sociale et de la santé et par l'Office cantonal de la statistique	9
	Martine Oppliguer, Alain Schweri, Pierre-Alain Wassmer, Dominique Felsenheimer	
Deuxième partie	Données recueillies par l'Hospice général	43
	Bernard Clerc	
Sigles et abréviations	60

Le parcours de *l'Année sociale en chiffres*, au gré des cinq étapes déjà franchies, est exemplaire d'une démarche patiente et obstinée.

Née de l'initiative spontanée de l'Hospice général, cette publication a connu diverses consolidations successives : la caution scientifique issue de la collaboration avec l'Office cantonal de la statistique, l'élargissement du domaine couvert par le canal de la Direction générale de l'action sociale, les perspectives ouvertes sur la Suisse romande, puis sur la Suisse toute entière, au gré des événements importants suivants :

- la romandisation d'*Expression*, devenu *Repères*, concrétisant le souci de comparaison intercantonale ;
- la volonté désormais clairement exprimée sur le plan suisse (commission fédérale de statistique) de disposer à bref délai de données permanentes sur l'activité de l'ensemble du pays en matière d'action sociale, notamment grâce à l'impulsion vigoureuse des cantons de Suisse occidentale, fermement décidés à aboutir.

L'ambition légitime de *l'Année sociale en chiffres* me semble s'orienter dans deux directions complémentaires :

- le souci de disposer d'un **miroir reflétant le social et son évolution**. Tâche méthodologiquement délicate, car il faut se mettre d'accord sur les frontières du social ainsi que sur la détermination des indicateurs pertinents. La difficulté de l'exercice ne doit pas décourager ceux qui, à juste titre, pensent qu'une perception qualitative et globalisante de l'impact du social sur notre vie quotidienne constitue un objectif de travail incontournable ;
- secondairement, la complexité croissante de notre société ainsi que la nécessité non négociable de réaménagement autant de la sécurité sociale que des modes de partage du travail et de la richesse rendent plus que jamais nécessaire la construction de **tableaux de bord** permettant autant de mesurer l'évolution que de procéder à des simulations autour de scénarios alternatifs.

Loin d'être une fin en soi, la statistique constitue l'outil de pilotage indispensable dont doivent se doter les opérateurs sociaux pour faire connaître leurs activités et leur impact dans un souci prioritaire de sauvegarde de la justice sociale et des droits de l'homme.

On constate donc avec satisfaction qu'une initiative spontanée localisée peut être le début de l'édification d'un système cohérent, pertinent et permanent. Merci donc à la direction et aux collaborateurs(trices) de l'Hospice général de leur initiative et de leur investissement dans cette opération.

Jean-Pierre Rageth *

* Directeur, Direction générale de l'action sociale.

Genève

L'Année sociale en chiffres

Italo Musillo *

Le lecteur qui avait l'habitude de parcourir l'actualité sociale en chiffres du canton de Genève à travers la revue *Expression*¹ peut être surpris de découvrir que son ancien support d'information, à peine « maquillé » sous la forme d'un cahier, puisse refaire surface à la manière des canards du lac de Genève qui disparaissent ici pour réapparaître là où on ne les attend pas !

En vérité, le document qu'il a sous les yeux ne rappelle *Expression* que par sa présentation extérieure, question de rendre un dernier hommage à la revue qui avait donné naissance à ce panorama de chiffres.

En d'autres termes, ce que l'Hospice général a le plaisir de présenter aujourd'hui, en collaboration avec le département de l'Action sociale et de la santé (DASS) de notre canton ainsi que l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT), est une nouvelle publication entièrement consacrée à la statistique sociale genevoise.

La question sociale n'aura jamais soulevé autant de débats qu'en ce moment. La nouvelle loi fédérale sur l'assurance maladie, le financement de l'AVS, le sort des exclus du marché de l'emploi constituent autant de sujets de grande préoccupation, méritant à juste titre une place importante dans la réflexion et dans l'information au quotidien. Mais lorsqu'il s'agit d'évaluer la portée de ces phénomènes en termes de coûts et de leur évolution dans le temps, il n'est pas évident de trouver les outils, les rapports de gestion, le bon dossier paru dans tel ou tel autre quotidien quelques mois auparavant.

Qui plus est, la statistique sociale est la plus pauvre et parmi les plus jeunes de toutes les statistiques : il y a à peine vingt ans, elle n'existait pratiquement pas.

Ainsi, auteurs et éditeurs de cette publication tentent pour la cinquième année consécutive de combler un manque encore flagrant d'informations dans ce domaine, ceci au moyen d'un instrument à la portée de tout un chacun et pouvant certainement répondre à une grande partie des questions que l'on peut se poser en tant que citoyen, professionnel et politicien, sur le présent et l'avenir de notre canton.

Enfin, contrairement à l'année passée où le dossier ne contenait que les statistiques disponibles auprès du DASS et de l'OCSTAT, nous avons pu reconduire cette fois-ci la formule consistant à offrir deux volets de données : d'une part, celles émanant des deux organismes énoncés, touchant l'ensemble de la réalité sociale du canton sans prendre en compte l'activité de l'Hospice général et, d'autre part, celles émanant de l'Unité études et statistiques de cette institution, illustrant plus spécifiquement le profil de la population faisant appel à l'assistance.

* Unité études et statistiques, Hospice général.

Quelques faits saillants

Population et solidarité intergénérationnelle

La population résidente du canton, c'est-à-dire l'ensemble que constituent les ressortissants suisses et les étrangers ayant un titre de séjour stable, a augmenté depuis 1993, passant de 391 176 à 395 609 personnes en décembre 1994.

La population d'origine suisse s'est accrue de 1761 personnes, celle d'origine étrangère de 2672.

La pyramide des âges que l'on peut observer en page 9 montre les faiblesses de la composition démographique du canton: la base de la pyramide, c'est-à-dire la jeunesse, reste fragile.

Ce défaut démographique, se traduisant en l'état par un déséquilibre majeur touchant la solidarité intergénérationnelle, est plus important aujourd'hui que lors des précédents relevés. Sans vouloir dramatiser l'évènement, le devoir d'information suggère de rappeler que cette tendance ne peut être simplement observée de près, mais devrait pouvoir être rééquilibrée avec des mesures de correction touchant autant le moyen que le court terme, mesures forcément plus incisives que celles déjà testées. Toutefois, ce problème n'étant pas «genevois» mais national², notre canton ne pourra y remédier que dans le cadre d'une concertation fédérale³.

Chômage et mesures d'aide

A fin décembre 1994, le nombre de chômeurs complets était de 15.680 unités contre 14.850 l'année précédente et, depuis deux ans, les places vacantes ont pratiquement disparu de la géographie de notre canton, atteignant le niveau le plus bas (681) depuis le début de la récession. Près de 60% de l'ensemble des chômeurs genevois se compose de personnes ayant moins de 40 ans. Vraisemblablement, les multiples raisons qui sont à l'origine de la conjoncture actuelle influenceront la courbe du chômage dans notre pays jusqu'à l'année 2.000 tout en la ramenant, selon certaines prévisions⁴, autour de la barre de 60.000 personnes pour l'ensemble de la Suisse (170.000 en 1994, moyenne annuelle). Les prévisions du FMI, moins optimistes, font état d'un maintien encourageant de la croissance économique de la Suisse, sans toutefois prévoir à court terme aucun recul du niveau moyen du chômage.

A Genève, les chômeurs de longue durée (plus de douze mois de chômage) sont au nombre de 4550 (3022 en 1993), le taux annuel de chômage passant d'une année à l'autre de 7,2% à 7,6%. Depuis mai 1994, l'OFIAMT a commencé à publier la statistique des chômeurs en fin de droit. Selon ce relevé, le phénomène a intéressé 4899 personnes à Genève.

L'aide en faveur des chômeurs, calculée en nombre de journées indemnisées, a représenté en 1994 43.694 journées (contre 32.000 environ en 1993).

Avec l'introduction du RMCAS, une lacune importante de notre législation a été comblée. Toutefois, l'impact et les conséquences de cette importante innovation ne sont pas visibles dans le chapitre des aides aux chômeurs, car notre dossier se rapporte au dernier exercice qui a précédé l'introduction du revenu minimum cantonal d'aide sociale. Cette information ne pourra être exploitée à des fins statistiques qu'en 1996.

Prévoyance et prestations médico-sociales

Le nombre total de rentes AVS est passé en l'espace d'un an de 52.100 à 53.054 et le coût mensuel moyen de cette prestation a été, pour les douze mois de l'année, d'environ 88 millions de francs (88,5 en janvier 1995).

Les dépenses médico-sociales passent globalement à 2,4 milliards de francs (mais il s'agit de l'année 1993, l'Administration fédérale des finances ne disposant pas encore des données 1994), contre 2,1 l'année précédente. Ainsi, l'Etat a dépensé par habitant et au cours de cette même période, 6.197 francs en prestations médico-sociales et 15.077 francs pour l'ensemble des prestations.

L'Hospice général

La deuxième partie du dossier est entièrement consacrée à la statistique de l'Hospice général. Avec ses 8.788 dossiers d'assistance, l'étendue de l'aide que l'institution a apportée à l'ensemble de la population présente à Genève, requérants d'asile compris⁵, reste très importante et a encore augmenté par rapport à l'année précédente (8.588 en 1993). Toutefois, les données présentées et commentées dans le dossier concernent exclusivement l'aide fournie à la population résidente dans le cadre du *secteur d'action sociale* de l'institution. Le miroir que représente cette statistique met en relief de manière tangible l'incidence de la conjoncture économique et sociale du moment sur certaines couches de la population.

Les apports essentiels à la constitution de la présente publication ont été fournis par le DASS, en la personne de Martine Oppliquer, par l'OCSTAT en ce qui concerne Alain Schveri, Pierre-Alain Wassmer et Dominique Felsenheimer, ainsi que par l'Unité études et statistiques de l'Hospice général en la personne de Bernard Clerc. Ont également collaboré à l'édition du document Odile Benoist et Yves Bieri. La coordination a été assurée par Italo Musillo.

¹ Dont la parution a cessé fin 1994.

² Pour un aperçu de la situation en Suisse occidentale et au Tessin, voir le dossier *Panorama de statistiques sociales, Suisse romande et Tessin*, revue *Repères*, n° 6/95, Genève.

³ La question ne concerne d'ailleurs pas davantage la Suisse que d'autres pays. Tout l'Occident dénombre chaque jour un nombre croissant de personnes âgées et simultanément une décroissance des couches les plus jeunes. Ailleurs comme ici, la question des nouveaux « pactes intergénérationnels » est posée quotidiennement (voir à ce propos les suggestions émanant du dernier rapport sur la vieillesse, *Viellir en Suisse, Bilan et perspectives*, Département fédéral de l'intérieur, Berne, 1995).

⁴ Rapport Blattener, groupe ad hoc « chômage », voir synthèse in *La vie économique*, Berne, supplément au n° 11/1995.

⁵ Dont le nombre de dossiers a néanmoins baissé: 1442 en 1993 et 1174 en 1994.

Table des matières

Première partie

Données recueillies par le DASS et l'OCSTAT

I. POPULATION

Pages

Vue d'ensemble

	Graphique I: population résidente à Genève	9
Tableau 1	Population résidente, selon le sexe et les groupes d'âges	10
Tableau 2	Population résidente âgée de 65 ans ou plus, selon le sexe, les groupes d'âges et l'état matrimonial	10
Tableau 3	Ménages composés d'une seule personne selon le sexe, les groupes d'âges quinquennaux et l'état matrimonial	11
Tableau 4	Personnes seules avec enfant(s) célibataire(s) de moins de 20 ans selon le sexe et les groupes d'âges	12
Tableau 5	Population résidente étrangère, selon la nationalité	13
Tableau 6	Réfugiés résidant à Genève, selon la nationalité	13
Tableau 7	Requérants d'asile	14
Tableau 8	Mouvement démographique	14

Actifs et chômeurs

	Graphique II: chômeurs inscrits	15
Tableau 9	Main-d'œuvre étrangère active, selon le type de permis et de nationalité	16
Tableau 10	Ateliers protégés	16
Tableau 11	Places vacantes annoncées à l'Office de l'emploi	17
Tableau 12	Chômeurs inscrits selon le sexe, l'origine, l'âge ou la durée du chômage	17
Tableau 13	Taux de chômage selon le sexe	18
Tableau 14	Chômeurs inscrits selon la profession	18
Tableau 15	Prestations cantonales en faveur des chômeurs	18

Enfants et jeunes

	Graphique III: évolution des effectifs d'élèves	19
Tableau 16	Petite enfance en institution	19
Tableau 17	Scolarisation	20
Tableau 18	Apprentis sous contrat et étudiants inscrits à l'Université	21
Tableau 19	Placement	22
Tableau 20	Allocations d'études	22
Tableau 21	Tutelles et curatelles du service du Tuteur général	22

Personnes âgées

Tableau 22	Structures d'accueil	23
Tableau 23	Clubs d'aînés	24

II. REVENU ET FORTUNE

	Graphique IV: contribuables du canton	25
Tableau 24	Contribuables par classe de revenu imposé	26
Tableau 25	Contribuables par classe de fortune imposée	27

III. LOGEMENT	Tableau 26	Logements	28
	Tableau 27	Loyers mensuels moyens des logements de 4 pièces	29
	Tableau 28	Logements selon le degré de confort en 1990	29

IV. SANTÉ		Graphique V: coûts de la santé	30
	Tableau 29	Cas nouveaux des principales maladies infectieuses	30
	Tableau 30	Etablissements médicaux	31
	Tableau 31	Toxicodépendances: consommation de stupéfiants et traitements	32
	Tableau 32	Consommation de stupéfiants, selon le groupe d'âge et le sexe	32

V. PRÉVOYANCE ET PRESTATIONS SOCIALES

Prévoyance		Graphique VI: montants AVS	33
	Tableau 33	Assurance vieillesse et survivants	33
	Tableau 34	Assurance invalidité	34
	Tableau 35	Allocations familiales	34
	Tableau 36	Service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires	35
Aide financière	Tableau 37	Aide financière publique	35
Aide à domicile	Tableau 38	Services d'aide et de soins à domicile	37
Dépenses médico-sociales	Tableau 39	Dépenses médico-sociales du canton	38

VI. JUSTICE

	Tableau 40	Juridiction des prud'hommes	40
	Tableau 41	Patronage	40
	Tableau 42	Tribunal de la jeunesse	40
	Tableau 43	Etablissements genevois de détention	41

Deuxième partie **Données recueillies par l'Hospice général**

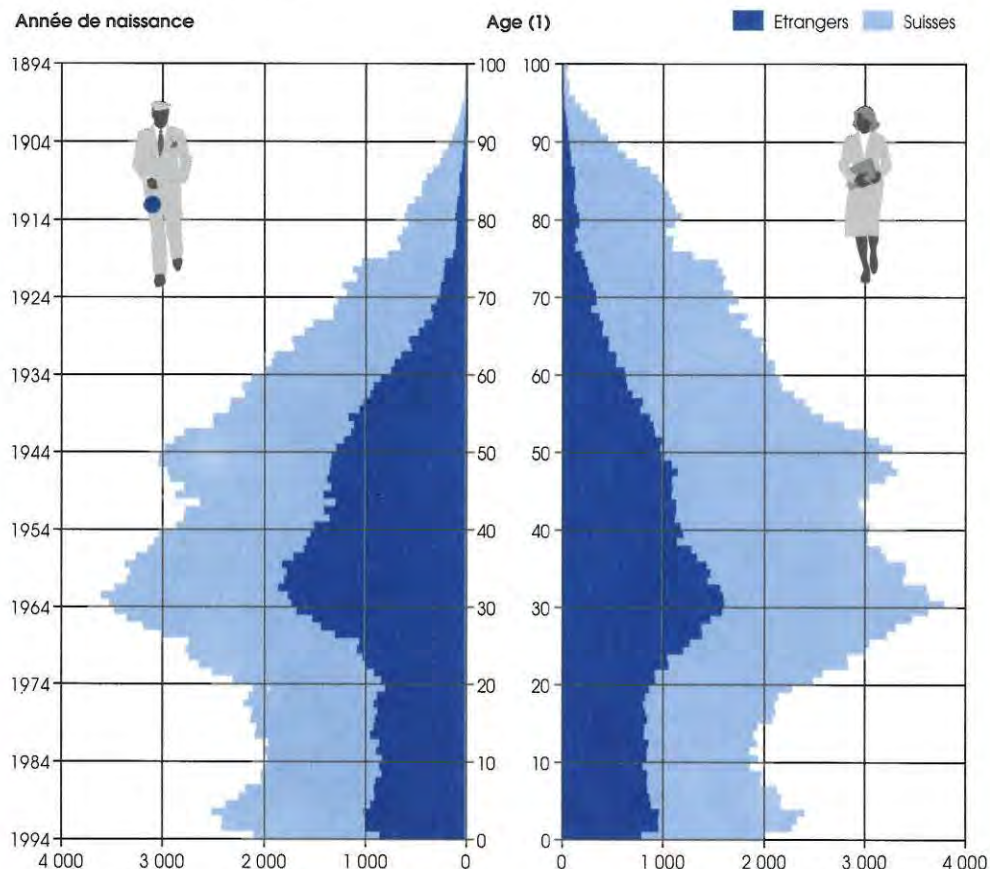
Profil socio-démographique	43
Difficultés matérielles et administratives	52
Difficultés médico-sociales	56
Sigles et abréviations	60

Données recueillies par le DASS* et l'OCSTAT**

I. POPULATION

Graphique I – Population résidente du canton de Genève selon l'origine, le sexe et l'âge

Situation au 31 décembre 1994



Source: OCSTAT

Pour la deuxième année consécutive, la population résidente du canton a augmenté de plus de 4000 unités en douze mois (+ 4433 en 1994; + 4177 en 1993). Davantage encore qu'en 1993, la croissance de la population est due à l'évolution des mouvements migratoires qui se soldent par un excédent des arrivées sur les départs (3302 contre 2645 en 1993). Quant au solde du mouvement naturel (+ 1131), il est inférieur à celui des trois années précédentes en raison principalement d'une baisse du nombre des naissances.

Grâce aux naturalisations, le nombre de résidents suisse s'est accru de 1761 unités en 1994, ce qui constitue l'une des plus fortes hausses de ces vingt dernières années. Néanmoins, la part de la population suisse continue de décroître régulièrement et passe de 62,5% (fin 1993) à 62,2% (fin 1994).

* DASS, tél. 022/839 98 00. Contact: Martine Oppliguer.

** OCSTAT, tél. 022/787 67 83. Contact: Alain Schweri; Pierre-Alain Wassmer.

L'augmentation de l'effectif des résidents étrangers (+ 2672) se situe dans la moyenne des années 1990 à 1994. A l'exception des travailleurs saisonniers, toutes les composantes de la population étrangère sont en progression, en particulier les titulaires d'une autorisation à l'année (permis B) et d'établissement (permis C).

Tableau 1

Population résidente, selon le sexe et les groupes d'âges

Situation au 31 décembre

	1990	1991	1992	1993	1994
Population totale	382 543	384 657	386 999	391 176	395 609
Hommes	182 252	183 119	184 087	186 388	188 438
0-19 ans	41 117	41 563	41 912	42 498	43 135
20-64 ans	122 048	122 162	122 493	123 834	124 742
65-79 ans	14 848	15 138	15 333	15 606	16 018
80 ans ou plus	4 239	4 256	4 349	4 450	4 543
Femmes	200 291	201 538	202 912	204 788	207 171
0-19 ans	39 571	40 029	40 294	40 941	41 635
20-64 ans	128 378	128 983	129 612	130 499	131 780
65-79 ans	21 812	21 855	22 146	22 288	22 551
80 ans ou plus	10 530	10 671	10 860	11 060	11 205

Source: OCSTAT

Tableau 2

Population résidente âgée de 65 ans ou plus, selon le sexe, les groupes d'âges et l'état matrimonial

Situation au 31 décembre

	1990	1991	1992	1993	1994
Population de 65 ans ou plus	51 429	51 920	52 688	53 404	54 317
Hommes	19 087	19 394	19 682	20 056	20 561
65-69 ans	6 723	6 735	6 754	6 814	7 034
70-74 ans	4 552	4 875	5 077	5 451	5 652
75-79 ans	3 573	3 528	3 502	3 341	3 332
80-84 ans	2 585	2 529	2 547	2 582	2 596
85-89 ans	1 242	1 273	1 304	1 346	1 409
90 ans ou plus	412	454	498	522	538
Célibataires	1 270	1 286	1 299	1 315	1 351
Mariés	14 150	14 394	14 628	14 950	15 291
Veufs	2 558	2 547	2 545	2 545	2 596
Divorcés	1 109	1 167	1 210	1 246	1 323
Femmes	32 342	32 526	33 006	33 348	33 756
65-69 ans	8 730	8 651	8 793	8 830	8 875
70-74 ans	6 595	7 020	7 380	7 746	8 010
75-79 ans	6 487	6 184	5 973	5 712	5 666
80-84 ans	5 514	5 565	5 584	5 545	5 469
85-89 ans	3 383	3 434	3 439	3 616	3 756
90 ans ou plus	1 633	1 672	1 837	1 899	1 980
Célibataires	3 962	3 929	3 950	3 914	3 921
Mariées	11 054	11 245	11 539	11 725	11 952
Veuves	14 011	13 960	14 020	14 089	14 158
Divorcées	3 315	3 392	3 497	3 620	3 725

Source: OCSTAT

Tableau 3

Ménages composés d'une seule personne, selon le sexe, les groupes d'âges quinquennaux et l'état matrimonial

Données tirées du recensement fédéral de la population 1990

Personnes âgées de 15 ans ou plus vivant seules					<i>Etat matrimonial</i>
	Célibataires	Mariés	Veufs	Divorcés	Total
Hommes	15 030	4 218	2 293	5 082	26 623
15-19	197	1	—	—	198
20-24	2 255	134	2	18	2 391
25-29	3 649	553	2	145	4 204
30-34	2 525	668	4	373	3 197
35-39	1 513	550	8	587	2 071
40-44	1 159	508	27	729	1 694
45-49	992	439	29	803	1 460
50-54	777	395	46	682	1 218
55-59	605	328	121	599	1 054
60-64	481	252	195	440	928
65-69	322	156	288	296	766
70-74	238	106	325	171	669
75-79	160	67	398	143	625
80-84	98	35	481	69	614
85-89	45	22	258	24	325
90 ou +	14	4	109	3	127
Femmes	17 524	2 110	12 488	7 739	39 861
15-19	242	2	—	—	244
20-24	2 449	63	10	40	2 522
25-29	3 231	184	16	218	3 431
30-34	2 131	177	24	349	2 332
35-39	1 501	174	30	446	1 705
40-44	1 374	164	48	638	1 586
45-49	1 268	217	131	941	1 616
50-54	946	258	275	924	1 479
55-59	899	252	658	919	1 809
60-64	824	180	1 109	896	2 113
65-69	790	182	1 609	827	2 581
70-74	554	103	1 868	568	2 525
75-79	546	78	2 536	436	3 160
80-84	429	46	2 352	350	2 827
85-89	254	23	1 343	144	1 620
90 ou +	86	7	479	43	572
Ensemble	32 554	6 328	14 781	12 821	66 484
15-19	439	3	—	—	442
20-24	4 704	197	12	58	4 913
25-29	6 880	737	18	363	7 635
30-34	4 656	845	28	722	5 529
35-39	3 014	724	38	1 033	3 776
40-44	2 533	672	75	1 367	3 280
45-49	2 260	656	160	1 744	3 076
50-54	1 723	653	321	1 606	2 697
55-59	1 504	580	779	1 518	2 863
60-64	1 305	432	1 304	1 336	3 041
65-69	1 112	338	1 897	1 123	3 347
70-74	792	209	2 193	739	3 194
75-79	706	145	2 934	579	3 785
80-84	527	81	2 833	419	3 441
85-89	299	45	1 601	168	1 945
90 ou +	100	11	588	46	699

Source: OFS/RFP 1990

Tableau 4

Personnes seules avec enfant(s) célibataire(s) de moins de 20 ans, selon le sexe et les groupes d'âges

Données tirées du recensement fédéral de la population 1990

Groupes d'âges quinquennaux du père ou de la mère seul(e)	Nombre d'enfants				Total
	1	2	3	4 ou +	
Hommes	784	310	42	8	1 144
15-19	—	—	—	—	0
20-24	9	—	—	—	9
25-29	38	5	—	1	44
30-34	70	21	3	—	94
35-39	98	57	10	1	166
40-44	188	96	13	4	301
45-49	174	73	13	1	261
50-54	112	40	1	1	154
55-59	63	12	2	—	77
60-64	22	5	—	—	27
65 ou +	10	1	—	—	11
Femmes	4 057	1 654	238	37	5 986
15-19	1	—	—	—	1
20-24	77	7	—	1	85
25-29	304	68	8	—	380
30-34	521	255	32	4	812
35-39	786	455	74	15	1 330
40-44	958	496	84	10	1 548
45-49	866	284	37	4	1 191
50-54	380	72	1	3	456
55-59	110	11	1	—	122
60-64	25	1	1	—	27
65 ou +	29	5	—	—	34
Ensemble	4 841	1 964	280	45	7 130
15-19	1	—	—	—	1
20-24	86	7	—	1	94
25-29	342	73	8	1	424
30-34	591	276	35	4	906
35-39	884	512	84	16	1 496
40-44	1 146	592	97	14	1 849
45-49	1 040	357	50	5	1 452
50-54	492	112	2	4	610
55-59	173	23	3	—	199
60-64	47	6	1	—	54
65 ou +	39	6	—	—	45

Source: OFS/RFP 1990

Tableau 5

Population résidente étrangère, selon la nationalité

Situation au 31 décembre

	1990	1991	1992	1993	1994
Population résidente étrangère	139 168	141 614	143 671	146 862	149 534
en % de la population totale	36,4	36,8	37,1	37,5	37,8
Pays d'Europe	113 468	115 356	116 342	118 402	120 176
dont pays de l'UE	103 144	104 227	104 438	104 922	105 658
Allemagne	3 669	3 516	3 497	3 570	3 575
Belgique	1 373	1 376	1 397	1 416	1 409
Espagne	23 831	23 342	22 278	21 374	20 918
France	17 961	17 902	17 810	17 803	17 780
Royaume-Uni	5 005	4 864	4 933	5 023	5 055
Italie	28 455	28 043	27 626	27 437	27 075
Pays-Bas	1 171	1 181	1 172	1 211	1 190
Portugal	20 272	22 563	24 236	25 571	27 158
Turquie	1 518	1 646	1 716	1 726	1 784
Ex-URSS ¹	2 074	2 060	2 107	2 631	2 547
Ex-Yougoslavie ¹	2 062	2 787	3 389	4 381	5 513
Autres nationalités européennes	6 077	6 076	6 181	6 259	6 172
Pays extra-européens	25 700	26 258	27 329	28 460	29 358
Amérique	8 470	8 515	8 936	9 055	9 283
Afrique	7 999	8 375	8 908	9 844	10 369
Asie	8 729	8 895	9 008	9 085	9 239
Océanie	441	420	421	422	464
Apatrides et inconnus	61	43	56	54	53

¹ A la suite de l'éclatement de l'ex-URSS et de la Yougoslavie, la répartition par pays de la population de ces régions n'est pas réglée, en particulier sous l'angle administratif. A titre d'exemple, les ressortissants de la Russie sont répartis à la fois sous « Russie » et sous « URSS ».

Source: OCSTAT

Tableau 6

Réfugiés résidant à Genève, selon la nationalité¹

Situation au 31 décembre

	1990	1991	1992	1993	1994
Total	2 583	2 437	2 242	2 074	1 812
Afghanistan	96	93	87	89	83
Cambodge	91	84	80	80	62
Chili	181	166	155	130	115
Ethiopie	119	118	114	112	110
Hongrie	155	146	133	116	84
Pologne	163	153	133	114	87
Roumanie	481	448	408	370	333
Ex-Tchécoslovaquie	123	110	96	83	69
Vietnam	521	500	450	421	383
Autres nationalités	653	619	586	559	486

¹ Nombre cumulé des personnes et membres de leur famille ayant obtenu le droit d'asile. Ces personnes sont comprises dans la population résidente du canton.

Sources: OFE-RCE

Tableau 7

Requérants d'asile¹

	1990	1991	1992	1993 ¹	1994
Requérants d'asile attribués au canton de Genève	1 888	2 134	890	1 342	825
Angola	209	160	11	77	116
Ethiopie	97	73	16	21	11
Iran	36	25	16	5	7
Liban	357	79	14	11	6
Somalie	43	165	175	330	106
Sri Lanka	47	153	49	46	30
Turquie	121	75	28	24	8
Ex-Yougoslavie	210	416	181	406	210
Zaïre	164	246	98	55	44
Autres nationalités	604	742	302	367	187
Demandes traitées	844	2 338	2 294	1 484	1 240
Acceptées	80	67	63	118	127
Refusées	560	1 912	2 034	1 185	1 004
Radiées, retirées	204	359	197	181	109
Demandes cumulées en suspens au 31 décembre	2 676	2 467	1 030	866	519

¹ Dès 1993, les chiffres concernant les arrivées de requérants d'asile sont extraits de la statistique de l'OCP (Genève).

Sources: ODR-OCP

Tableau 8

Mouvement démographique

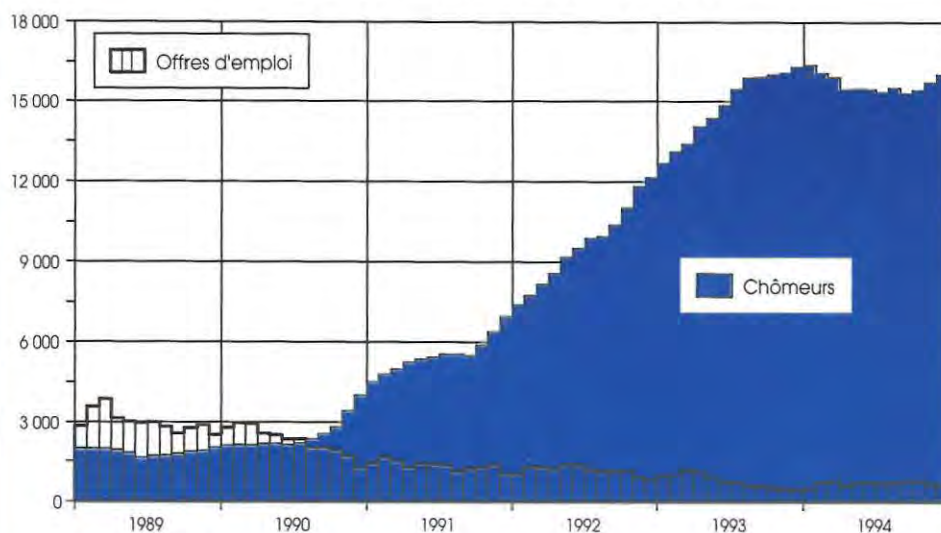
Taux annuels

	1990	1991	1992	1993	1994
Mouvement migratoire¹					
Immigrés	28 078	26 035	23 864	23 367	21 588
Emigrés	26 448	25 252	23 189	20 722	18 286
Solde migratoire	1 630	783	675	2 645	3 302
Mouvement naturel					
Naissances	4 359	4 723	4 874	4 727	4 375
Décès	3 257	3 392	3 207	3 195	3 244
Solde naturel	1 102	1 331	1 667	1 532	1 131
Variation totale					
Solde migratoire + solde naturel	2 732	2 114	2 342	4 177	4 433
Mariages	2 533	2 684	2 363	2 310	2 148
Divorces	1 060	1 199	1 283	1 160	1 202
Naturalisations	1 006	838	1 222	1 365	1 948

¹ Y compris les saisonniers.

Sources: OCSTAT-OFS-OFE

Graphique II – Chômeurs et offres d'emplois



Source : UCL|AI

Actifs et chômeurs

« La population active en Suisse a perdu 100.000 places de travail entre 1991 et 1994 et la reprise conjoncturelle a jusqu'à présent été plutôt décevante » (rapport Blattner, *La vie économique* n° 11/1995, p. 3). Notre canton, qui comptait en 1994 une population active de 206.054 personnes et un nombre moyen de chômeurs inscrits de 15.680 personnes, a été parmi les plus touchés par cette « non reprise » car son taux de chômage moyen a été de 7,6% (7,2 en 1993), parmi les plus hauts du pays, et le nombre de places vacantes le plus bas (681) depuis le début de l'actuelle conjoncture.

Toutefois et heureusement, si la hausse du chômage se poursuit, le taux de croissance du phénomène ralentit très nettement (+ 5,4% en 1993 ; + 5,6% en 1994).

L'aggravation du chômage a été plus forte chez les femmes (de 7,2% à 8,0%) que chez les hommes (de 7,2% à 7,3%) ; la part de celles-ci dans le chômage s'élève à 45,0% en 1994 contre 42,4% l'année précédente.

Environ un tiers des chômeurs inscrits ont moins de 30 ans (32,1%), un « gros » quart se situe entre 30 et 40 ans (28,7%) et près de 40% ont 40 ans ou plus. Au cours des douze derniers mois, la hausse du chômage a davantage touché les personnes âgées (50 ans ou plus) que les plus jeunes.

Le nombre des chômeurs de longue durée (depuis plus d'une année) a augmenté de 50% l'an passé (de 3022 à 4550) ; il en résulte que leur part dans le nombre total des chômeurs s'est considérablement accrue, passant de 20,4% en 1993 à 29,0% en 1994. Cette évolution témoigne de la difficulté croissante de réintégrer le monde du travail, mais également des modifications intervenues dans la loi sur l'assurance-chômage et dont les effets se sont fait ressentir en 1994 (en particulier l'augmentation du nombre d'indemnités journalières).

S'agissant des travailleurs étrangers, notons en particulier la forte chute du nombre de travailleurs saisonniers : en août 1994, ils sont près de 10 fois moins nombreux dans le canton qu'en août 1990. Quant aux frontaliers, leur effectif est en baisse de 3000 unités par rapport à août 1991 (—9,7%).

Tableau 9

Main-d'œuvre étrangère active, selon le type de permis et la nationalitéSituation en août¹

	1990	1991	1992	1993	1994
Total	122 870	122 455	120 548	117 419	116 382
Permis					
Etablissement (C)	52 159	57 760	60 049	59 691	60 152
Annuel (B)	17 634	14 010	12 273	12 406	13 053
Saisonnier (A)	7 132	5 268	3 379	1 903	763
Frontalier (F)	31 793	31 371	30 649	29 167	28 343
Exempt (fonctionnaires internationaux)	14 152	14 046	14 198	14 252	14 071
Nationalité²					
Espagne	15 555	14 863	14 085	13 062	12 717
France	41 650	41 252	40 485	38 929	38 113
Italie	17 266	17 077	16 858	16 637	16 479
Portugal	16 556	16 574	15 983	15 421	15 493
Autres	17 691	18 643	18 939	19 118	19 509

¹ La situation au milieu de l'année permet de comptabiliser les permis saisonniers au plus fort de leur effectif.² Fonctionnaires internationaux non compris.

Sources: OFE-OCSTAT

Tableau 10

Ateliers protégés

	1990	1991	1992	1993	1994
Nombre de handicapés physiques occupés durant l'année	320	400	419	455	470
par le Centre d'intégration professionnelle ¹	120	121	125	123	134
par Foyer Handicap	115	162	178	182	181
par la Fondation Clair Bois	45	48	44	45	51
par la Fondation Pro	40	69	72	105	104
Nombre de handicapés mentaux occupés durant l'année	390	387	399	403	431
par la SGIPA ²	152	155	158	156	162
par les EPSE ³	123	122	130	128	146
par la Fondation Ensemble	40	35	37	41	48
par la Fondation Aigues-Vertes	75	75	74	78	75
Nombre total de handicapés occupés durant l'année	710	787	818	858	901

¹ CIP-CRPH.² Société genevoise pour l'intégration professionnelle d'adolescents et d'adultes.³ Etablissements publics socio-éducatifs pour personnes handicapées mentales (Genève).

Source: CICPH

Tableau 11

Places vacantes annoncées à l'Office de l'emploi¹

Moyennes annuelles

	1990	1991	1992	1993	1994
Places vacantes	2 275	1 336	1 162	766	681
à plein temps	2 149	1 246	1 044	757	669
à temps partiel	126	90	118	9	12

¹ La déclaration des places vacantes n'est obligatoire que pour les employeurs demandant des permis de travail pour de la main-d'œuvre étrangère. Les données ne recouvrent donc pas la totalité des offres existant sur le marché.

Source: OFIAMT

Tableau 12

Chômeurs inscrits, selon le sexe, l'origine, l'âge ou la durée du chômage

Moyennes annuelles

	1990	1991	1992	1993	1994
Total¹	2 507	5 509	9 644	14 850	15 680
Chômeurs complets	2 399	5 214	8 981	13 683	14 421
Chômeurs partiels	108	295	663	1 167	1 259
Selon le sexe					
Hommes	1 471	3 301	5 664	8 560	8 626
Femmes	1 036	2 208	3 980	6 290	7 054
Selon l'origine					
Suisses	1 396	3 015	5 472	8 543	9 022
Etrangers	1 111	2 494	4 172	6 307	6 658
Selon l'âge					
Moins de 25 ans	238	757	1 482	2 162	2 275
25 à 29 ans	404	1 001	1 830	2 799	2 753
30 à 39 ans	769	1 618	2 748	4 212	4 508
40 à 49 ans	554	1 160	1 988	2 931	2 982
50 ans et plus	543	973	1 596	2 745	3 161
Durée écoulée du chômage					
Jusqu'à 1 mois	602	874	1 175	978	1 117
2 à 6 mois	1 407	3 126	4 707	6 038	5 610
7 à 12 mois	422	1 302	2 822	4 811	4 404
Plus d'un an	76	208	940	3 022	4 550
Taux de chômage (en %)²	1,2	2,7	4,7	7,2	7,6

¹ Sont considérés comme demandeurs d'emploi à plein temps qui chôment, les individus entièrement privés d'activité lucrative le jour du relevé, c'est-à-dire qui ne sont ni des actifs indépendants, ni liés par un contrat de travail. Ils sont donc en mesure de prendre un emploi immédiatement. Sont réputés demandeurs d'emploi à temps partiel qui chôment, les individus entièrement privés d'activité lucrative le jour du relevé, à savoir ceux qui ne sont ni des actifs indépendants, ni dépendants, ni liés par un contrat de travail. Ces demandeurs d'emploi sont donc en mesure de prendre un emploi immédiatement. Jusqu'en 1992, sont assimilés à la catégorie des demandeurs d'emploi à temps partiel qui chôment ceux qui occupent déjà un emploi à temps partiel, mais qui cherchent à occuper un emploi à plein temps ou un autre emploi à temps partiel.

² En pour-cent de la population résidente active.

Source: OFIAMT

Tableau 13

Taux de chômage selon le sexe

Moyennes annuelles en %

	1990	1991	1992	1993	1994
Hommes	1,2	2,5	4,5	7,2	7,3
Femmes	1,2	2,8	4,8	7,2	8,0
Moyenne annuelle	1,2	2,7	4,7	7,2	7,6

Source: OCE, OFIAMT

Tableau 14

Chômeurs inscrits selon la profession

Moyennes annuelles

	1990	1991	1992	1993	1994
Production végétale et animale	22	48	77	117	124
Arts graphiques	30	58	117	176	196
Métallurgie, machines	140	407	637	1 033	1 065
Horlogerie, bijouterie	6	70	129	134	119
Bâtiment et génie civil	80	323	587	841	626
Autres ouvriers à la production	119	146	270	385	413
Professions techniques	121	320	587	886	912
Bureau, administration	675	1 508	2 667	3 958	4 220
Vente	234	446	786	1 341	1 515
Transports et communications	156	341	535	776	737
Hôtellerie, service de maison	233	496	789	1 246	1 493
Hygiène, nettoyage	93	175	292	469	556
Droit, sûreté, maintien de l'ordre	31	54	113	176	195
Soins médicaux	68	116	228	367	444
Professions scientifiques et artistiques	185	315	523	746	826
Enseignement, assistance sociale	81	141	295	562	549
Autres professions	232	546	1 014	1 637	1 690
Total	2 507	5 509	9 644	14 850	15 680

Source: OFIAMT

Tableau 15

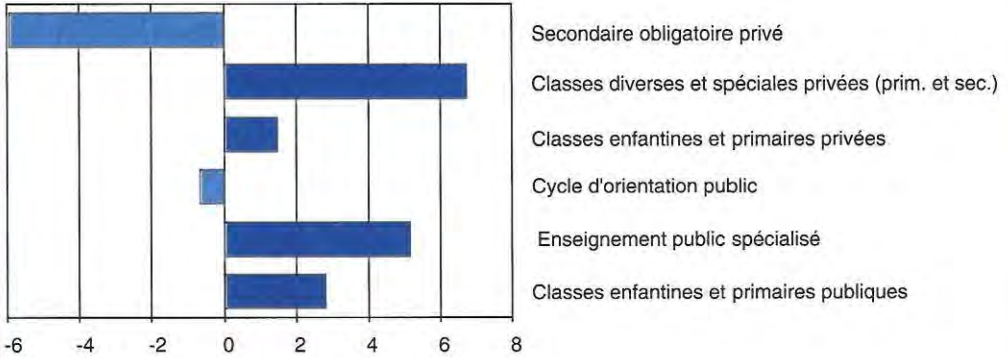
Prestations cantonales en faveur des chômeurs

	1991	1992	1993	1994
Fonds cantonal de chômage				
Demandes déposées	264	462	747	927
Demandes acceptées	179	309	528	667
Demandes refusées	78	139	195	235
Nombre de jours indemnisés	9 397	17 672	31 821	43 694
Prestations compensatoires (maladie et maternité)				
Nombre de bénéficiaires	756	967	1 266	1 514
Occupation temporaire				
Nombre de contrats conclus	1 072	1 692	2 026	2 957

Source: OCE

Enfants et jeunes

Graphique III – Evolution des effectifs d'élèves du canton de Genève entre 1993 et 1994 en %



Source: OCSTAT

Tableau 16

Petite enfance en institution¹

Situation au 31 décembre

	1990	1991	1992	1993	1994
Nombre total d'enfants	4 167	4 248	4 387	4 438	5 315
à la crèche	1 165	1 187	1 428	1 597	2 039
à la garderie	1 235	1 231	1 248	1 083	1 373
au jardin d'enfants	1 767	1 830	1 711	1 758	1 903
Nombre de demandes de placement d'enfants en familles d'accueil	—	632	897	790	774
dont familles d'accueil « à la journée »	—	575	815	694	689
dont familles d'accueil « avec hébergement »	—	57	82	96	85

¹ Non exhaustif: dénombrement selon les réponses des institutions (130 en 1990).

Sources: SRS-SPJ

Tableau 17

Scolarisation

	1990	1991	1992	1993	1994
Nombre d'enfants: dans l'enseignement public¹	38 373	39 168	39 542	40 226	41 009
en classes enfantines et primaires	27 059	27 525	27 863	28 563	29 367
en enseignement spécialisé	911	912	945	951	1 000
dont: classes spéciales formation professionnelle	443	443	456	430	440
pédagogie curative	205	193	178	181	202
inadaptation scolaire	67	24	25	25	24
déficients organiques	145	206	231	259	268
au cycle d'orientation	51	46	55	56	66
	10 403	10 731	10 734	10 712	10 642
dans l'enseignement privé²	5 456	5 436	5 301	5 197	5 174
en classes enfantines et primaires	3 734	3 652	3 560	3 520	3 572
en classes diverses et spéciales (prim. et sec.)	165	186	201	193	206
en secondaire obligatoire	1 557	1 598	1 540	1 484	1 396

¹ Il s'agit des enfants scolarisés en classes enfantines, primaires, spéciales et au cycle d'orientation.

² L'amalgame fait entre les niveaux primaire et secondaire des classes spéciales interdit toute comparaison avec les effectifs comptabilisés sous la rubrique enseignement public.

Source: SRS

Tableau 18

Apprentis sous contrat et étudiants inscrits à l'Université de Genève

	1990	1991	1992	1993	1994
APPRENTIS					
Apprentis en entreprises	5 349	5 082	4 855	4 576	4 445
dont hommes	3 352	3 171	3 023	2 834	2 765
dont femmes	1 997	1 911	1 832	1 742	1 680
Apprentis des écoles professionnelles	870	867	911	954	914
dont hommes	724	733	749	793	743
dont femmes	146	134	162	161	171
Total	6 219	5 949	5 766	5 530	5 359
dont hommes	4 076	3 904	3 772	3 627	3 508
dont femmes	2 143	2 045	1 994	1 903	1 851
Certificats de capacité délivrés					
En entreprises	1 654	1 614	1 576	1 642	1 459
Ecoles professionnelles	212	210	193	157	152
Total	1 866	1 824	1 769	1 799	1 611
ÉTUDIANTS	(90-91)	(91-92)	(92-93)	(93-94)	
Total	12 592	12 930	13 176	13 766	13 474
dont hommes	5 941	6 010	6 093	6 285	5 989
dont femmes	6 651	6 920	7 083	7 481	7 485
Selon le domicile des parents					
A Genève	6 410	6 579	6 806	7 045	6 863
En Suisse (sauf Genève)	2 667	2 681	2 739	2 973	3 036
A l'étranger	3 515	3 670	3 631	3 748	3 575
Diplômes¹					
Total	1 973	2 136	2 098	2 191	—
dont hommes	974	1 074	1 022	1 051	—
dont femmes	999	1 062	1 076	1 140	—

¹ Les chiffres concernant les diplômes ne sont disponibles qu'après la session d'automne.

Sources: OOF-UG

Tableau 19

Placements¹

	1990	1991	1992	1993	1994
Demandes de placements adressées au Service de protection de la jeunesse	1 118	764	999	1 017	1 092
Placements familiaux	846	598	815	790	774
Placements institutionnels	272	166	184	227	318

¹ Ces données ne correspondent pas aux placements réalisés.

Source: CE / Rapport de gestion

Tableau 20

Allocations d'études

Chiffres annuels

	1990	1991	1992	1993	1994
Scolarité non obligatoire					
Bénéficiaires d'allocations d'études	1 392	1 457	2 249	2 431	2 494
Sommes versées (milliers de francs)	9 102	9 460	17 240	18 884	19 425
Apprentissage					
Nombre d'apprentis	6 219	5 949	5 766	5 530	5 359
Bénéficiaires d'allocations	956	948	1 036	1 006	969
Sommes versées (milliers de francs)	4 959	5 380	5 798	5 650	15 807
Perfectionnement professionnel					
Bénéficiaires	1 777	1 555	2 094	2 662	2 660
Sommes versées (milliers de francs)	847	1 032	1 214	1 571	1 754

Sources: DIP-OOFP

Tableau 21

Tutelles et curatelles du Service du tuteur général¹

Situation au 30 septembre

	1990	1991	1992	1993	1994
Mandats en cours	2 476	2 568	2 496	2 528	2 704
Sur des mineurs	1 627	1 714	1 646	1 596	1 737
Sur des adultes	849	854	850	932	967

¹ Ne sont pas prises en considération les tutelles privées.

Source: STG

Personnes âgées

Dans les tableaux qui suivent, on peut remarquer une stabilité de l'activité des foyers de jour et des immeubles avec encadrement médico-social (D2). En ce qui concerne les logements, on relève toutefois l'apparition de places vacantes.

Tableau 22

Structures d'accueil

Situation au 31 décembre

	1990	1991	1992	1993	1994
FOYERS DE JOUR					
Nombre de foyers	—	6	7	7	7
Nombre de clients	—	235	287	252	259
Nombre de journées réalisées ¹	—	15 215	16 659	18 400	18 244
Clients selon l'âge					
Moins de 65 ans	—	11	18	14	12
65 ans et plus	—	224	269	238	247
Clients selon le sexe					
Hommes	—	78	86	69	69
Femmes	—	157	201	183	190
Clients selon l'état civil					
Mariés	—	54	75	72	68
Célibataires	—	26	25	18	21
Veufs/veuves	—	140	163	146	150
Divorcé(e)s/Séparé(e)s	—	15	24	16	20
Clients selon la situation du ménage					
Vivant seul	—	126	147	144	139
Vivant avec conjoint	—	53	71	70	66
Vivant avec enfants	—	24	37	24	38
Vivant avec une autre personne	—	17	17	10	12
LOGEMENTS AVEC ENCADREMENT MÉDICO-SOCIAL (D2)					
Nombre d'immeubles ²	11	14	15	15	16
Nombre de logements	869	921	977	1 031	1 057
Nombre de locataires	920	958	—	1 110	1 152
Age moyen des locataires	77	78	78	— ³	78
Locataires selon l'âge					
Moins de 65 ans	—	—	33 ⁴	53	53
Entre 65 et 79 ans	—	—	436 ⁴	547	571
80 ans et plus	—	—	369 ⁴	486	528
ÉTABLISSEMENTS DE LONG SÉJOUR POUR PERSONNES ÂGÉES					
Nombre d'établissements	58	61	63	63	62
Nombre de lits	3 106	3 410	3 545	3 628	3 591
Taux de lits existants (en pour-cent)	6,04	6,56	6,72	6,79	6,61
Places vacantes (moyenne mensuelle)	—	92	86	97	65

¹ Dès 1993 s'ajoutent les journées du Relais Dumas.

² Concerne les 16 immeubles suivants: Ansermet, Arénières, Avanchets, Bernex, rue de Carouge 35, Carouge-Centre, Chapelly, Florimontaine, Franchises, rue de Genève 75, Jumelles, Lignon, Onex, Palettes, Rasses et Reposa.

³ Données sur Ansermet, Arénières et Franchises non disponibles.

⁴ Données par tranches d'âges, sans dates de naissance.

Source: DASS/PhB

Pour ce qui est des établissements de longs séjours pour personnes âgées, le moratoire sur toute nouvelle construction pour personnes âgées, décrété par le Conseil d'Etat en juin 1993, provoque certains effets :

L'absence de nouveaux lits et la fermeture d'établissements provoquent une diminution du taux de lits institutionnels (rapport entre la population âgée de 65 ans ou plus et le nombre de lits autorisés). Il en va de même pour le taux de lits institutionnels calculé sur la population âgée de 80 ans ou plus.

Par ailleurs, le nombre de places vacantes est en diminution.

Tableau 23

Clubs d'ainés

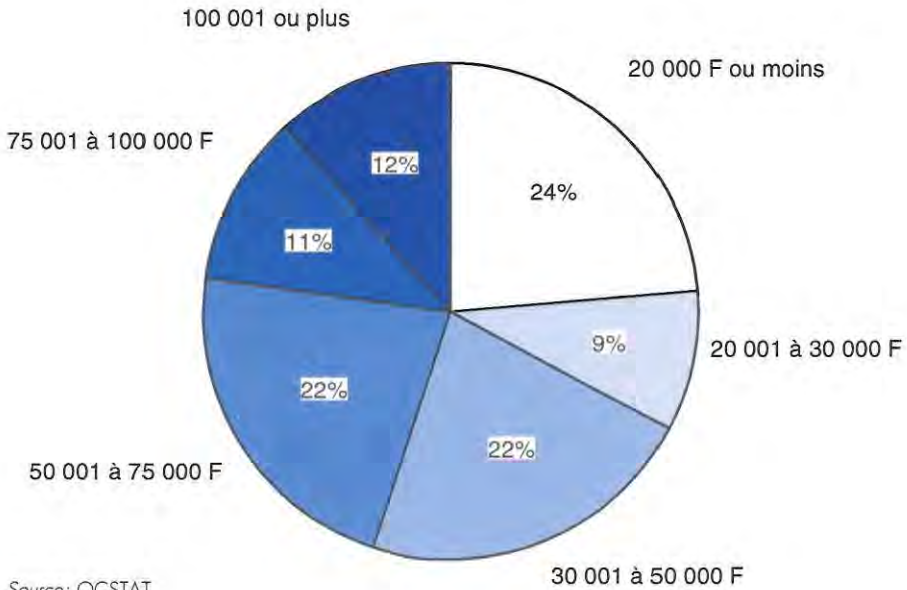
	1990	1991	1992	1993	1994
Nombre de membres	4 824	3 250	5 192	4 804	4 832
Service social de la Ville de Genève	1 850	—	1 942	1 560	1 555
Hospice général	2 974	3 250	3 250	3 244	3 277
Nombre de clubs	33	36	36	36	36
Service social de la Ville de Genève	13	13	13	13	13
Hospice général	20	23	23	23	23

Sources : HG-SSVG



II. REVENU ET FORTUNE

Graphique IV – Contribuables du canton de Genève, selon la classe de revenu imposé, en 1994



Source: OCSTAT

L'interprétation de la répartition du nombre de contribuables par classe de revenu imposé et de fortune imposée appelle quelques remarques méthodologiques.

L'origine fiscale de ces données donne une image qui peut s'écarter sensiblement de la réalité économique qui serait appréhendée par une enquête spécifique dans le domaine de la répartition des revenus et des capitaux. Ainsi, on peut signaler que :

- la notion de contribuable ne correspond pas toujours à celle de ménage entendu comme une unité économique et sociale : par exemple, deux célibataires partageant un même logement formeront deux entiers fiscaux ;
- tous les contribuables inscrits au rôle fiscal ne figurent pas dans la répartition par classe. Exemple : les contribuables imposés à la source (détenteurs d'un permis annuel, saisonniers, frontaliers, etc.) ;
- les éléments imposés ne reflètent pas toujours les moyens d'existence à disposition, en raison notamment des possibilités de déduction — variables selon le type et le niveau de revenu et de fortune déclarés —, de l'évaluation des avantages non directement monétaires, du traitement fiscal de certains revenus de capitaux, etc.

Concernant le revenu imposé en 1994 (tableau 24) la répartition des contribuables apparaît classiquement sous la forme d'une distribution ressemblant à une « cloche » fondant du côté des hauts revenus.

En 1994, un peu moins de la moitié (44,4%) des 196750 contribuables répartis par classe de revenu ont un revenu imposé compris entre 30001 fr. et 75000 fr.

Selon un découpage par tranches de 50'000 fr. (jusqu'à 200000 fr.), la tranche modale, qui rassemble le plus grand nombre de contribuables, regroupe les ménages dont le revenu imposé est compris entre 0 fr. (sans revenu imposé) et 50000 fr. (108490 ménages ou 55,1%).

Au total, près de 9 contribuables sur 10 (88,5%) font état d'un revenu imposé de moins de 100001 fr. L'ensemble de leurs revenus imposés représente un peu moins du tiers (61,6%) du total des revenus imposés (11,7 milliards de francs).

Concernant la fortune imposée en 1994 (tableau 25), plus des trois quarts (75,8%) des contribuables apparaissent sans fortune. Cela ne signifie pas qu'ils n'aient pas de capitaux d'épargne, de bien fonciers, etc. Ce résultat indique que le niveau de leur fortune nette ne dépasse pas la déduction sociale admise sur la fortune (50000 fr. pour les contribuables célibataires, veufs, divorcés ou séparés, 100000 fr. pour les époux vivant en ménage commun, etc.).

Tableau 24

Contribuables par classe de revenu imposé²

Totaux annuels

	1990	1991	1992	1993	1994
Revenu imposé³ (en francs)					
Contribuables sans revenu imposé	26 852	27 026	9 522	9 109	8 113
1 à 5 000	133	890	6 234	5 953	7 073
5 001 à 6 300	51	149	1 989	1 933	2 050
6 301 à 7 600	74	152	2 106	2 141	2 216
7 601 à 8 900	92	159	2 297	2 313	2 239
8 901 à 10 200	2 284	1 666	2 634	2 655	2 588
10 201 à 11 500	2 838	2 907	2 935	2 910	2 803
11 501 à 15 500	6 674	7 137	8 523	8 640	8 601
15 001 à 20 000	7 735	8 097	10 616	10 678	11 138
20 001 à 30 000	17 090	16 865	17 124	16 885	18 212
30 001 à 50 000	46 792	45 484	42 974	41 552	43 457
50 001 à 75 000	38 075	41 271	43 408	44 261	43 946
75 001 à 100 000	16 345	18 750	20 861	22 224	21 590
100 001 à 150 000	10 379	12 086	13 599	14 780	14 274
150 001 à 200 000	3 219	3 552	4 043	4 362	4 155
200 001 à 300 000	1 994	2 148	2 263	2 388	2 481
300 001 à 400 000	670	750	790	779	792
400 001 à 500 000	330	331	327	349	377
500 001 à 1 000 000	426	446	407	442	441
Plus de 1 000 000	199	187	201	216	204
Forfaits ⁴	191	64	11	11	—
Total	182 443	190 117	192 864	194 581	196 750
Contribuables sans revenu imposable ⁵	13 405	11 331	13 352	15 173	16 915
Contribuables imposés à la source	63 480	57 569	53 289	51 701	51 080
Total général	259 328	259 017	259 505	261 455	265 351

¹ Personnes physiques. La comparabilité des chiffres d'une année à l'autre n'est pas absolue.

² Dans la majorité des cas, il s'agit des revenus acquis au cours de l'année précédente.

Les contribuables imposés à la source sont imposés sur leurs revenus de l'année courante.

³ Les contribuables étrangers (à l'exclusion des bénéficiaires d'un permis d'établissement) qui exercent une activité dépendante sont imposés à la source, et ne sont pas répartis par classe de revenu. Jusqu'en 1984 les contribuables étrangers dont le revenu annuel brut total dépassait 100 000 F (60 000 F jusqu'en 1980) n'étaient pas imposés à la source. A partir de 1980, les enfants mineurs, sans distinction de nationalité ou de permis, sont également imposés à la source.

⁴ Contribuables dont le revenu imposé n'est pas connu de la statistique pour des raisons techniques.

⁵ Contribuables non taxables non soumis à la taxe personnelle, contribuables avec bref séjour à Genève sans éléments imposables et contribuables dont le dossier de taxation n'a pas été traité durant l'année courante (dossier reporté l'année suivante).

Source: AFC

Tableau 25

Contribuables¹ par classe de fortune imposée²

Totaux annuels

	1990	1991	1992	1993	1994
Fortune imposée (en francs)					
1 à 5 000	1 949	1 966	1 948	1 889	2 109
5 001 à 10 000	1 548	1 564	1 548	1 576	1 534
10 001 à 20 000	2 630	2 731	2 621	2 797	2 754
20 001 à 30 000	2 135	2 191	2 274	2 298	2 355
30 001 à 40 000	1 954	1 934	2 025	1 992	2 042
40 001 à 50 000	1 696	1 697	1 766	1 821	1 890
50 001 à 75 000	3 470	3 466	3 564	3 698	3 809
75 001 à 100 000	2 565	2 664	2 922	2 858	3 026
100 001 à 150 000	4 003	3 946	4 325	4 441	4 585
150 001 à 300 000	6 723	6 959	7 437	7 794	8 065
300 001 à 500 000	4 057	4 132	4 526	4 787	5 162
500 001 à 750 000	2 614	2 599	2 892	3 095	3 144
750 001 à 1 000 000	1 433	1 494	1 664	1 752	1 826
Plus de 1 000 000	4 533	4 426	4 826	4 980	5 304
Total	41 310	41 769	44 338	45 778	47 605

¹ Personnes physiques.² Dans la majorité des cas, il s'agit de la fortune au 31.12 de l'année précédente.

Source: AFC



III. LOGEMENT

Le tableau 26 indique la légère reprise du nombre de logements construits dans l'année ainsi que l'augmentation du nombre de logements vacants.

En ce qui concerne le coût du loyer mensuel moyen, dans le canton de Genève, pour un appartement de 4 pièces (soit 3 pièces habitables et cuisine), il s'élève à 1 016 francs en mai 1994; 10% des logements les moins onéreux ont un loyer inférieur à 574 francs, tandis que 10% des plus chers ont un loyer supérieur à 1 501 francs.

Tableau 26

Logements

	1990	1991	1992	1993	1994
Nombre de logements existants (au 31 décembre)	186 454	188 677	190 441	192 301	194 150
Logements subventionnés ¹	27 468	26 777	28 229	27 881	27 615
dont: HBM	3 535	3 679	3 703	3 703	3 679
HLM	21 324	20 653	21 717	21 534	21 439
HCM	2 609	2 445	2 809	2 644	2 497
Logements subventionnés en pour-cent des logements existants	14,7	14,2	14,2	14,5	14,2
Nombre de logements construits	2 066	2 139	2 132	1 602	1 859
par les pouvoirs publics	428	383	525	434	512
avec l'aide des pouvoirs publics	785	691	733	501	931
sans l'aide des pouvoirs publics	853	1 065	874	667	416
Nombre de logements vacants (au 1 ^{er} juin)	823	1 490	1 710	2 759	3 202
Taux de vacance (en pour-cent des logements existants)	0,4	0,8	0,9	1,4	1,7
Commission de conciliation des baux et loyers					
Affaires nouvelles	9 880	9 880	9 397	8 130	6 455

¹ Il s'agit uniquement des logements subventionnés par l'Etat de Genève.

Source: OCSTAT

Tableau 27

Loyer¹ mensuel moyen des logements de 4 pièces²

	1991 ³	1992 ³	1993 ⁴	1994 ⁴	1995 ⁴
Ensemble des logements occupés	856	915	943	977	1 016
Logements loués à de nouveaux locataires	1 209	1 263	1 217	1 227	1 229
dont logements neufs	1 205	1 474	1 317	1 318	1 308
Logements à loyer libre loués à de nouveaux locataires	1 261	1 324	1 313	1 326	1 295
dont logements neufs	1 783	2 080	2 017	1 434	1 632
Logements subventionnés loués à de nouveaux locataires (HBM, HLM, HCM...)	1 076	1 140	1 067	1 037	1 108
dont logements neufs	1 147	1 377	1 260	1 297	1 280

¹ Loyer sans charges ni location éventuelle de garage; surtaxe et allocations de logement non prises en compte.

² Cuisine comprise. Il s'agit du type de logement le plus répandu à Genève.

³ Données à mi-novembre.

⁴ Données à mi-mai.

Source: OCSTAT

Tableau 28

Logements selon le degré de confort en 1990

	En chiffres absolus	En pour-cent
Avec cuisine	168 926	92,4
Avec cuisinette ¹	13 366	7,3
Sans cuisine ni cuisinette	589	0,3
Avec chauffage central ²	168 698	92,2
Avec chauffage central appartenant au logement	3 515	1,9
Avec chauffage par poêle	4 425	2,4
Avec chauffage à distance ³	4 592	2,5
Sans chauffage ⁴	1 651	0,9
Construits avant 1900	12 323	6,7
dont rénovés ⁵	5 800	47,1 ⁶
Construits entre 1900 et 1920	17 700	9,7
dont rénovés ⁵	5 997	33,9 ⁶
Construits entre 1921 et 1946	22 211	12,1
dont rénovés ⁵	7 008	31,6 ⁶
Construits entre 1947 et 1960	33 314	18,2
dont rénovés ⁵	9 045	27,2 ⁶
Construits entre 1961 et 1970	45 942	25,1
Construits entre 1971 et 1980	32 651	17,9
Construits entre 1981 et 1990	18 740	10,2
Ensemble des logements	182 881	100,0

¹ Pièce ayant une surface inférieure à 4 m².

² Installation appartenant au bâtiment ou desservant plusieurs bâtiments à la fois.

³ Eau surchauffée ou vapeur.

⁴ Les radiateurs électriques mobiles ne sont pas considérés comme moyen de chauffage d'un logement.

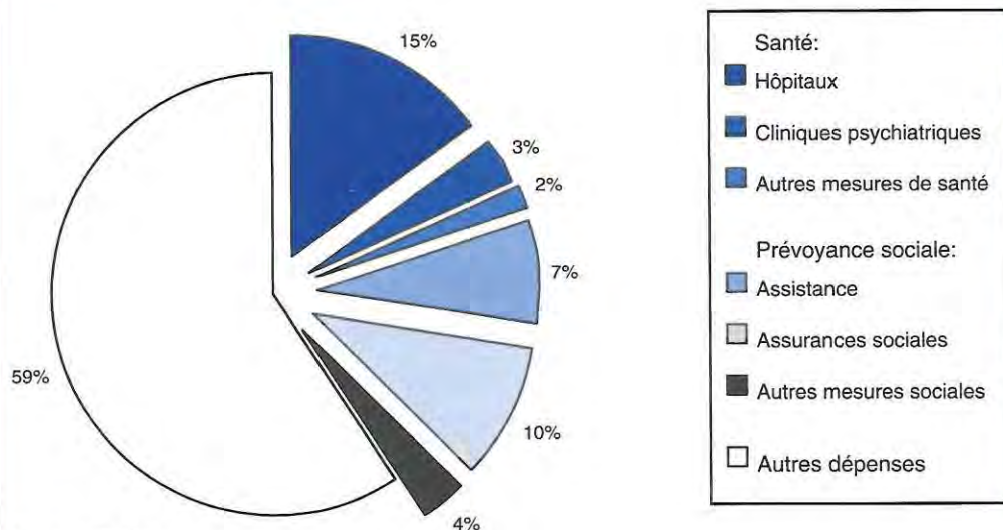
⁵ Rénovés entre 1961 et 1990.

⁶ Pour-cent des rénovés sur l'ensemble des construits de l'époque.

Source: OFS/RFP 1990

IV. SANTÉ

Graphique V – Coût de la santé en 1993



Source: OCSTAT

Ce graphique illustre les grands chapitres des dépenses du canton en matière de santé. Leur montant précis pour 1994 n'ayant pas encore été établi par l'Administration fédérale des finances (AFF), c'est donc de la situation de 1993 dont il est question ici (cf. également récente publication de l'OCSTAT *Recueil de statistiques socio-sanitaires sur le canton de Genève*, édition 1995). Ce montant est égal à 2,4 milliards (2,1 en 1992). En prenant en compte exclusivement les trois premiers titres du graphique (hôpitaux, cliniques et autres mesures santé), ce montant atteint 1,175 milliards pour l'année 1993 contre 1,1161 en 1992.

Le chapitre de la santé a été enrichi cette année d'une nouvelle information concernant la consommation de drogues à partir du relevé des dénonciations enregistrées auprès du Ministère public de la Confédération (tab 32). Bien que cette information reflète un aspect bien délimité du phénomène, l'on peut observer que l'évolution de la courbe décrite par ce relevé est en augmentation constante.

Tableau 29

Cas nouveaux des principales maladies infectieuses

	1990	1991	1992	1993	1994
Infections gastro-intestinales aiguës	756	615	703	736	776
Fièvre typhoïde et paratyphoïde	14	10	6	3	8
Hépatites infectieuses ¹	81	56	57	54	88
Méningite et septicémie à méningocoques	11	10	8	11	7
Tuberculose	129	73	60	73	80
SIDA	87	91	56	70	65

¹ Virus de l'hépatite A et B, cas aigus.

Source: OFSP

Tableau 30

Etablissements médicaux

	1990	1991	1992	1993	1994
Etablissements publics médicaux					
Hôpital cantonal universitaire					
nombre de lits (au 31 décembre)	1 549	1 549	1 438	1 462	1 462
nombre de malades hospitalisés ¹	38 471	39 371	38 798	38 520	38 649
durée moyenne de séjour ²	12,2	11,9	11,4	10,9	10,6
Hôpital de gériatrie					
nombre de lits (au 31 décembre)	320	304	304	304	304
nombre de malades hospitalisés ¹	2 345	2 393	2 425	2 525	2 528
durée moyenne de séjour ²	55,0	51,4	51,4	49,0	48,2
Centre de soins continus					
nombre de lits (au 31 décembre)	104	104	104	104	104
nombre de malades hospitalisés ¹	795	852	882	817	925
durée moyenne de séjour ²	48,8	45,8	47,4	52,0	43,7
Institutions universitaires de psychiatrie: unités hospitalières					
nombre de lits (au 31 décembre)	354	350	350	347	347
nombre de malades hospitalisés ¹	2 241	2 229	2 424	2 633	2 707
durée moyenne de séjour ²	62,4	62,7	56,0	51,0	50,6
Hôpital de Loëx					
nombre de lits (au 31 décembre)	345	345	337	300	300
nombre de malades hospitalisés ¹	471	463	471	461	484
durée moyenne de séjour ²	855,3	840,0	617,4	619,6	519,1
Clinique de Joli-Mont					
nombre de lits (au 31 décembre)	104	104	104	104	104
nombre de malades hospitalisés ¹	1 392	1 523	1 623	1 691	1 703
durée moyenne de séjour ²	27,8	24,4	22,7	22,0	22,0
Clinique genevoise de Montana					
nombre de lits (au 31 décembre)	90	90	90	90	86
nombre de malades hospitalisés ¹	975	1 077	970	1 015	987
durée moyenne de séjour ²	27,4	22,4	24,4	24,3	23,8
Cliniques privées					
nombre de lits (au 31 décembre)	462	465	453	443	461
patients hospitalisés ³	17 181	19 833	19 974	21 078	21 322
durée moyenne de séjour ⁴	6,1	6,3	5,9	5,7	5,9
Total					
nombre de lits	3 328	3 311	3 180	3 154	3 168
patients hospitalisés	63 871	67 741	67 567	68 740	69 305
durée moyenne de séjour ⁴	16,5	15,7	13,1	14,5	14,5

¹ Malades présents au 1^{er} janvier avec les entrées pendant l'année.

² Journées d'hospitalisation / sorties.

³ Uniquement les patients entrés en cours d'année sans les malades présents au 1^{er} janvier.

⁴ Journées d'hospitalisation / entrées.

Sources: EPM-VESKA

Tableau 31

Toxicodépendances

	1990	1991	1992	1993	1994
Drogue					
Consommation de stupéfiants et traitements¹	1 028	1 157	2 145	1 849	2 800
dont Suisses	476	549	1 028	900	1 343
Autorisations de traitement avec la méthadone	321	429	456	453	497
Cures brèves	56	68	65	59	70
Cures à terme non défini	265	361	391	394	427
Nombre de patients	776	746	836	955	1 064
Alcoolisme					
Personnes alcooliques à la Maison de l'Ancre	84	51	53	57	42
Personnes consultant la Division d'alcoologie (IUPG)	390	360	490	536	610
Personnes ayant fréquenté la consultation d'alcoologie de la Polyclinique de médecine	343	492	473	—	—
Personnes en traitement à Petit Beaulieu	—	125	115	185	181

¹ Il s'agit de cas de dénonciations auprès du Ministère public, Berne.

Sources: MPC-SMC-CE / Rapport de gestion- FEGPA

Tableau 32

Consommation¹ de stupéfiants, selon le groupe d'âges et le sexe

	1990	1991	1992	1993	1994
Hommes	875	1 004	1 856²	1 600²	2 426²
Moins de 15 ans	1	4	2	2	5
De 15 à 17 ans	61	76	98	80	129
De 18 à 24 ans	423	514	978	861	1 194
De 25 à 29 ans	226	251	478	382	623
30 ans ou plus	164	159	299	273	472
Femmes	153	153	286	245	372
Moins de 15 ans	1	1	—	—	1
De 15 à 17 ans	14	7	16	19	26
De 18 à 24 ans	71	70	126	111	146
De 25 à 29 ans	41	46	88	71	112
30 ans ou plus	26	29	56	44	87
Ensemble	1 028	1 157	2 145	1 849²	2 800
Moins de 15 ans	2	5	2	2	6
De 15 à 17 ans	75	83	114	99	155
De 18 à 24 ans	494	584	1 104	972	1 340
De 25 à 29 ans	267	297	566	453	735
30 ans ou plus	190	188	355	317	559

¹ Il s'agit de cas de dénonciations auprès du Ministère public, sans les cas combinés «trafic et/ou contrebande».

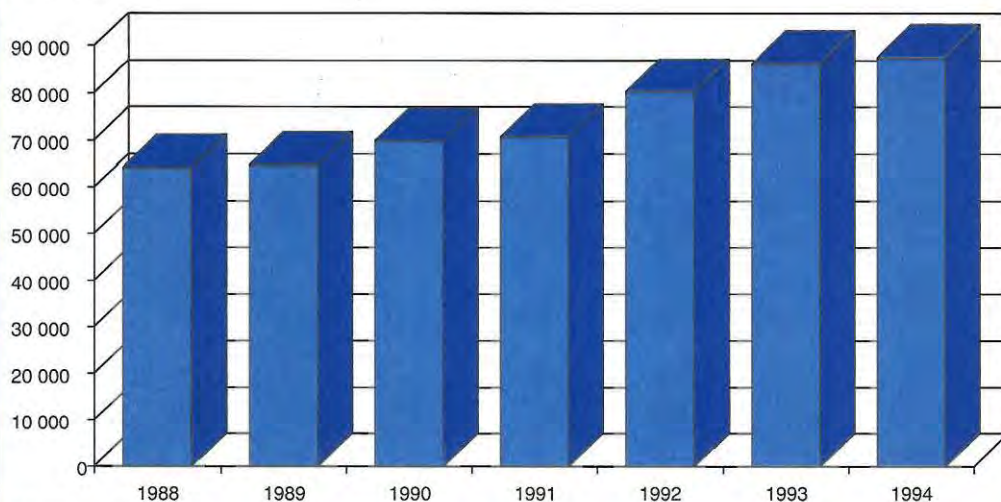
² Le total ne correspond pas à l'addition des dénonciations pour les cas où le sexe ou l'âge des individus ne sont pas précisés.

Source: Ministère public de la Confédération (Berne) – OFP

V. PRÉVOYANCE ET PRESTATIONS SOCIALES

Graphique VI – Montants versés par l'AVS dans le canton de Genève

Milliers de francs



Source: OCSTAT

Prévoyance

Tableau 33

Assurance vieillesse et survivants (rentes ordinaires et extraordinaires)

Chiffres du mois de mars

	1990	1991	1992	1993	1994
Nombre total de rentes	50 312	50 845	51 264	52 100	53 054
de vieillesse et complémentaires	45 376	45 871	46 277	46 954	47 540
de survivants	4 165	4 130	4 077	3 968	3 917
allocations pour impotents	771	844	910	1 178	1 597
Montants versés (milliers de francs)	69 806	70 626	80 325	86 259	87 641
rentes de vieillesse					
et complémentaires	65 765	66 568	75 775	81 404	82 597
rentes de survivants	3 594	3 560	3 941	4 046	3 987
allocations pour impotents	447	492	603	804	1 057

Source: OFAS

Tableau 34

Assurance invalidité

	1990	1991	1992	1993	1994
Nombre de rentes et d'allocations	11 261	11 966	12 830	13 737	14 911
rentes	10 676	11 356	12 180	13 034	14 177
allocations pour impotents	582	610	650	703	734
Montants versés (milliers de francs)	9 089	9 653	11 590	13 249	14 266
rentes	8 862	9 416	11 304	12 930	13 932
allocations pour impotents	227	237	286	319	334
Demandes nouvelles¹	2 626	3 157	3 616	3 530	4 088
cas refusés par le secrétariat	79	59	77	25	324
dossiers en cours	872	1 179	1 578	2 203	3 499

¹ Il s'agit de l'ensemble des demandes déposées. Plusieurs demandes peuvent émaner d'une même personne.

Sources: OFAS-CE / Rapport de gestion - CCGC

Tableau 35

Allocations familiales

Totaux annuels

	1990	1991	1992	1993	1994
Service cantonal d'allocations familiales					
Allocations familiales en faveur des salariés					
Employeurs affiliés	9 165	6 731	6 781	6 767	6 923
Contributions perçues (milliers de francs)	29 601	30 510	30 530	28 824	30 231
Allocations versées ¹ (milliers de francs)	26 973	27 405	27 498	27 922	28 434
Allocations familiales en faveur des agriculteurs indépendants					
Agriculteurs affiliés	119	117	115	114	115
Contributions perçues (milliers de francs)	32	80	72	20	36
Allocations versées (milliers de francs)	128	88	83	64	67
Caisse d'allocations familiales des administrations et institutions cantonales					
Employeurs affiliés	133	138	143	144	148
Contributions perçues (milliers de francs)	32 401	39 631	40 703	38 892	39 436
Allocations versées (milliers de francs)	30 430	35 383	35 710	36 851	37 406
Total					
Contributions perçues (milliers de francs)	62 034	70 221	71 305	67 736	69 703
Allocations versées ¹ (milliers de francs)	57 531	62 876	63 291	64 837	65 807

¹ Y compris celles versées au personnel féminin de maison.

Source: CCGC

Tableau 36

Service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires

Situation au 30.11

	1990	1991	1992	1993	1994
Nombre d'audiences au tribunal	260	224	260	188	123
Nombre de dossiers en cours	1 909	2 135	2 304	2 287	2 393
Montants versés (en millions)	11,57	12,54	13,97	15,74	15,58
Montants encaissés (en millions)	9,02	9,72	8,79	10,87	11,24
Taux de recouvrement sur pensions dues (en pour-cent)	78	74	63	69	72

Source: SCARPA

Aide financière

Tableau 37

Aide financière publique

	1990	1991	1992	1993	1994
OCPA:					
Prestations complémentaires et allocations cantonales					
Nombre de bénéficiaires	15 564	16 122	16 846	18 340	18 641
dont nouvelles demandes	2 466	2 553	1 917	1 968	2 057
Personnes âgées	12 270	12 378	12 933	14 190	14 424
Veufs, orphelins ¹	243	397	250	370	343
Invalides	3 051	3 347	3 663	3 780	3 874
Allocations (millions de francs)	210,0	251,3	248,3	274,7	277,1
Personnes âgées	162,6	189,1	186,5	201,4	202,2
Veufs, orphelins ¹	2,5	4,9	3,2	3,6	3,3
Invalides	44,8	57,2	58,6	69,7	71,6
Assistance médicale					
Nombre de bénéficiaires²	10 000	10 000	12 000	7 300	2 900
Personnes âgées et handicapées placées	1 950	2 050	2 550	2 500	2 100
Personnes assistées à domicile	8 050	8 800	7 300	4 800	818
Dépenses (millions de francs)	176,6	200,3	188,1	137,6	71,8
Placement de personnes âgées en établissement	131,2	148,6	155,9	116,4 ³	67,5
Hospitalisation à Genève	26,1	30,4	14,4	5,6 ⁴	0,8
Autres dépenses	19,3	21,3	17,8	15,6	3,5
Encaissement et récupération	116,3	126,6	120,9	70,0	20,0
Avances nettes d'assistance	60,1	73,7	67,2	67,6	51,8
SAM: Assurance maladie⁵					
Nombre d'assurés subsidiés	39 082	40 317	40 614	37 122	37 322
Effectifs des assurés	386 278	386 476	392 417	393 603	395 000 ²
Part des assurés subsidiés (en pour-cent)	10,1	10,4	10,3	9,4	9,4
Dépenses (millions de francs)	76,3	75,9	58,9	49,5	49,2
Subsidés en faveur des assurés	17,8	18,3	18,1	17,2	19,1
Subventions versées aux caisses maladie	58,4	57,6	40,8	32,3	30,1

Suite page 36 ►

	1990	1991	1992	1993	1994
HG: Assistance publique cantonale à domicile					
Personnes⁶ secourues	7 110	8 528	9 002	8 588	8 788
Suisses	2 648	3 304	3 616	4 145	4 284
Etrangers ⁷	4 462	5 524	5 386	5 885	5 678
Secours bruts versés (millions de francs)	52,5	70,4	60,9	64,1	64,2
Suisses	18,3	22,3	23,2	25,5	24,3
Etrangers ⁷	34,2	47,5	37,6	38,6	39,9
Frais remboursés	36,3	49,6	38,7	32,7	41,2
Secours nets	16,2	20,7	22,3	31,2	29,0
Montants nets par personne secourue	2 271,7	2 428,1	2 475,1	3 633,1	3 300,0
OLS: Allocation de logement⁸					
Nombre de bénéficiaires (situation en fin de période)	1 783	2 638	3 569	3 641	3 801
Versement du 1.11 au 1.10 (millions de francs)	4,9	8,0	13,1	12,6	12,2
Montant de l'allocation par bénéficiaire	2 724	3 031	3 671	3 459	3 210
Demandes nouvelles de logement	3 777	3 560	3 049	3 544	3 195
SSVG: Aide financière⁹ aux personnes – Ville de Genève					
Nombre de bénéficiaires	5 402	5 651	5 704	5 816	5 787
Montants versés (millions de francs)	9,3	10,0	10,0	10,1	10,1

¹ D'un ou de deux parents.

² Chiffres approximatifs.

³ Dès 1993, le montant de cette rubrique comporte des dépenses brutes et nettes. Le chiffre 1993 n'est donc plus comparable à ceux des années antérieures.

⁴ Dès 1992, le contentieux « hospitalisation » est repris par les EPM.

⁵ Ne concerne pas les assurances privées.

⁶ Personnes ou familles.

⁷ Y compris les réfugiés statutaires et les requérants d'asile.

⁸ Concerne les logements HBM, HLM et HCM.

⁹ Prestations municipales et allocations sociales.

Sources: HG-OCPA-SSVG-OFL-DASS/PhB-CE/Rapport de gestion

Aide à domicile

Tableau 38

Services d'aide et de soins à domicile

	1991	1992	1993	1994
AMAF				
Nombre de visites à domicile ¹	14 308	11 870	12 435	13 060
Nombre de clients	7 500	7 844	9 464	8 432
Nombre d'heures de présence à domicile ²	430 381	426 950	469 482	532 718
Clients de plus de 65 ans en pour-cent	—	—	90,1	89,1
Effectif ³ du personnel au 31.12	538	521	652	700
dont personnel à temps partiel en pour-cent	87,4	89,3	85,3	87,5
Dépenses totales en francs	21 171 999	22 490 921	25 785 676	30 890 055
coût des soins en francs ⁴	18 758 179	20 187 348	22 563 324	27 686 475
coût des soins en pour-cent	89,0	89,8	89,9	89,2
SAF				
Nombre de visites à domicile	—	—	2 337	2 502
Nombre de ménages	1 761	1 970	2 244	2 392
Nombre d'heures de présence à domicile	100 322	111 549	129 182	135 630
dont clients de plus de 65 ans en pour-cent	29,0	28,8	25,1	23,7
Effectif ³ du personnel de terrain au 31.12	116	132	156	184
dont personnel à temps partiel en pour-cent	80,6	82,5	84,3	77,7
Dépenses totales en francs	7 746 470	8 207 245	9 158 981	10 510 245
coût des soins en francs ⁴	6 071 118	6 710 817	7 559 743	8 782 653
coût des soins en pour-cent	78,4	81,8	82,5	81,0
SASCOM				
Nombre de visites à domicile ⁷	176 084	184 272	181 939	225 778
Nombre de clients	4 001	4 175	4 377	5 000
Nombre d'heures de présence à domicile ⁸	59 707	59 688	61 297	67 533
dont clients de plus de 65 ans en pour-cent	—	—	92,0	99,6
Effectif ³ du personnel au 31.12	267 ⁹	346	375	392
dont personnel à temps partiel en pour-cent	67,4	69,1	68,0	65,3
Dépenses totales en francs	23 123 863	25 300 691	26 790 748	28 021 941
coût des soins en francs ⁴	18 968 749	19 255 726	20 944 398	23 216 017
coût des soins en pour-cent	82,0	76,1	78,2	82,9
CSI⁵				
Nombre d'heures de présence à domicile ⁶	—	4 329	3 051	5 325
Effectif ³ du personnel permanent au 31.12	5	5	5	5
dont personnel à temps partiel en pour-cent	80,0	80,0	80,0	60,0
Dépenses totales en francs	487 899	494 078	469 269	509 423
coût des soins en francs ⁴	87 498	64 307	83 042	71 080
coût des soins en pour-cent	17,9	13,0	13,4	14,0

Suite page 38 ►

Suite du tableau 38

	1991	1992	1993	1994
APADO				
Repas à domicile				
Nombre de repas servis	267 745	280 962	280 113	287 360
Effectif ³ du personnel au 31.12	—	54	55	59
dont personnel à temps partiel	—	—	—	—
en pour-cent	—	94,4	96,4	94,9
Dépenses totales en francs	—	—	6 136 217	6 526 283
coût des aliments en francs	—	—	3 247 823	3 474 920
Télécontact				
Nombre d'appareils en fonction au 31.12	998	1 046	1 363	1 690
Nombre de visites à domicile	—	3 400	3 630	4 700
Effectif ³ du personnel au 31.12	—	8	10	79 ¹⁰
dont personnel à temps partiel	—	—	—	—
en pour-cent	—	37,5	50,0	75,9
Dépenses totales en francs	—	—	1 497 277	3 540 106

¹ Ne concerne que les responsables d'équipes.

² Toutes catégories professionnelles confondues.

³ En nombre de personnes.

⁴ Salaires, charges sociales, matériel médical (PhB).

⁵ Coopérative de soins infirmiers, membre de l'ASI.

⁶ Concerne les infirmières de la coopérative.

⁷ Concerne toutes les catégories de personnel sans les visites aux nourrissons et jeunes enfants non malades.

⁸ Concerne les aides extra-hospitalières (AEH) uniquement (heures facturées).

⁹ Remplaçants non compris.

¹⁰ Reprise du personnel D2 dès le 1^{er} juin 1994.

Source: DASS / PhB-Rapports d'activité

Dépenses médico-sociales

Tableau 39

Dépenses¹ médico-sociales du canton en millions de francs

Totaux annuels

	1990	1991	1992	1993
Santé	1 000,6	1 072,7	1 161,0	1 175,4
Etablissements hospitaliers ²	948,7	1 018,3	1 106,0	1 122,9
Services généraux ³	51,9	54,4	55,0	52,5
Prévoyance sociale	795,1	926,2	945,0	1 233,8
Assurances sociales ⁴	266,0	298,1	303,8	589,3 ⁷
Assistance	356,4	440,5	433,1	438,0
Autres mesures sociales ⁵	172,7	187,6	208,1	206,5
Total dépenses médico-sociales	1 795,7	1 998,9	2 106,0	2 409,2
En pour-cent de l'ensemble des dépenses	37,6	39,1	39,8	41,1
Dépenses médico-sociales en francs par habitant ⁶	4 736	5 184	5 439	6 197
Ensemble des dépenses en francs par habitant ⁶	12 597	13 271	13 664	15 077

¹ Dépenses courantes et d'investissement non comparables aux chiffres publiés précédemment dans cette rubrique. Doubles imputations cantons-cantons comprises.

² Hôpitaux, homes médicalisés, etc.

³ Soins ambulatoires, prophylaxie, service médical des écoles, etc.

⁴ Assurance vieillesse et survivants, assurance invalidité, assurance maladie, assurance chômage, etc.

⁵ Protection de la jeunesse, encouragement à la construction de logements sociaux, homes pour personnes âgées, actions d'entraide, invalidité (ateliers protégés, Pro Infirmis, etc.).

⁶ Les données de 1991 sont rectifiées en raison de la révision de la statistique fédérale de l'état annuel de la population (ESPOP).

⁷ En 1993, la rubrique « assurances sociales » inclut les avances de l'Etat de Genève dans le fonds de compensation de l'assurance chômage fédérale.

Source: AFF

Quelques commentaires sur le contenu du chapitre de la prévoyance et des prestations sociales

Dans cette période de restructurations, il est trop tôt pour connaître les effets concrets de la loi sur l'aide à domicile; il serait en effet prématuré de déterminer dans quelle mesure l'aide et les soins à domicile diminuent les durées d'hospitalisation ou retardent l'entrée dans un établissement pour personnes âgées.

La rubrique « personnes assistées à domicile » (cf. tableau 38) a considérablement évolué car, dès juillet 1993, est intervenu un nouveau partage des tâches entre l'Hospice général et l'OCPA, lesquels ont intégré les activités de l'ancien SCAM.

L'Hospice général, en plus du mandat qu'il exerçait dans les centres, a repris la charge de toutes personnes assistées à domicile, non-AVS et non-AI.

L'OCPA ne conserve pour sa part que l'assistance des seules personnes AVS-AI (à domicile).

Il faut aussi considérer que le nouveau partage vise toutes les formes d'assistance et pas seulement l'assistance médicale.

A noter encore qu'indépendamment de cette nouvelle répartition, l'introduction de l'assurance-maladie obligatoire dès 1993 à Genève a eu pour effet de réduire assez considérablement l'assistance « médicale ».

Les hospitalisations à Genève ont très fortement chuté car, ici encore, il y a eu répartition des tâches. Cette fois entre les EPM et l'ex-SCAM.

Enfin, il y a lieu de préciser que la comptabilisation des données 1994 s'est faite suivant un modèle différent de celui des années précédentes car dès 1993, mais surtout dès 1994, ce sont les maîtres de pensions qui se sont vu chargés de récupérer les ressources telles que AVS, LPP et prestations complémentaires de leurs pensionnaires.

Il en résulte que les rubriques « placements de personnes âgées » et « encaissement-récupération » se sont fortement réduites puisque les opérations comptables se sont déroulées en dehors de l'OCPA.

VI. JUSTICE

Tableau 40

Jurisdiction des prud'hommes

	1990	1991	1992	1993	1994
Causes inscrites au rôle des bureaux de conciliation	1 616	1 684	1 781	1 728	1 674
dont: conciliations jugées	230	225	236	298	274
renvoyées aux tribunaux ¹	5	1	4	2	2
retirées, radiées	972	962	1 076	1 078	1 045
reportées à l'année suivante	320	298	302	194	154
	146	146	163	156	199

¹ Y compris la Chambre d'appel.

Source: JPH

Tableau 41

Patronage

	1990	1991	1992	1993	1994
Personnes consultant le Patronage	503	450	467	503	527
dont hommes	452	401	424	440	464
dont femmes	51	49	43	63	63

Source: CE / Rapport de gestion

Tableau 42

Tribunal de la jeunesse: cas traités

	1990	1991	1992	1993	1994
Nombre d'enfants	1 009	1 623	982	998	1 154
7-14 ans	7	15	10	9	14
15 ans	205	294	198	237	193
16 ans	361	528	326	338	408
17 ans	436	786	448	414	539

Source: T]

Tableau 43

Etablissements genevois de détention

	1990	1991	1992	1993	1994
Nombre d'entrées					
Prison de Champ-Dollon	2 475	2 496	2 279	2 275	2 356
Centre de sociothérapie pénitentiaire « La Pâquerette »	17	16	11	19	17
Quartier cellulaire de l'Hôpital cantonal universitaire	125	160	148	153	136
Quartier carcéral psychiatrique de Bel-Air	60	70	79	78	54
<i>Etablissements dépendant du SAPEM:</i>					
Maison d'arrêt pour femmes Riant-Parc ¹	67	59	58	48	34
Maison d'arrêt de Villars ²	505	402	253	157	353
Maison d'arrêt de Favra ³	159	152	179	278	188
<i>Etablissements dépendant de la Fondation des Foyers Feux-Verts:</i>					
Maison Montfleury ⁴	48	36	41	54	47
La Clairière ⁵	134	174	76	153	156
Maison Le Vallon ⁴	59	38	47	62	62
<i>Etablissement dépendant de la Fondation romande pour toxicomanes internés et condamnés:</i>					
Maison de Pinchat ⁶	9	14	15	18	18
Nombre de nuitées de détention	149 902	165 790	170 845	161 181	151 642
Prison de Champ-Dollon	112 398	126 049	131 047	119 433	107 333
Centre de sociothérapie pénitentiaire « La Pâquerette »	3 524	3 190	3 549	3 470	3 329
Quartier cellulaire de l'Hôpital cantonal universitaire	1 455	1 745	1 574	1 473	1 348
Quartier carcéral psychiatrique de Bel-Air	1 238	1 221	1 347	1 531	1 384
<i>Etablissements dépendant du SAPEM:</i>					
Maison d'arrêt pour femmes Riant-Parc	2 492	2 487	3 111	3 198	3 379
Maison d'arrêt de Villars	9 456	9 391	7 396	6 210	7 316
Maison d'arrêt de Favra	6 418	6 855	7 133	8 099	8 653
<i>Etablissements dépendant de la Fondation des Foyers Feux-Verts:</i>					
Maison Montfleury	4 706	5 329	5 315	5 379	5 840
La Clairière	1 971	1 938	1 825	1 505	1 832
Maison Le Vallon	4 752	5 495	5 160	6 664	6 527
<i>Etablissement dépendant de la Fondation romande pour toxicomanes internés et condamnés:</i>					
Maison de Pinchat	1 492	2 090	3 388	4 219	4 701

¹ Etablissement accueillant des femmes condamnées à de courtes peines (moins de six mois) ou bénéficiant du régime de fin de peine.

² Etablissement accueillant des hommes.

³ Etablissement accueillant des hommes condamnés à des peines d'emprisonnement.

⁴ Etablissement accueillant des hommes condamnés à de courtes peines (moins de six mois) ou bénéficiant du régime de fin de peine.

⁵ Etablissement accueillant des mineurs.

⁶ Etablissement accueillant des hommes condamnés ou internés suite à des délits liés à la toxicomanie.

Sources: SAPEM-PCD

Données recueillies par l'Hospice général *

Profil socio-démographique

A Genève, l'assistance publique a été mandatée à l'Hospice général (HG) qui exerce cette mission en faveur de toute la population, y compris les requérants d'asile. Dans la synthèse statistique qui suit, concernant exclusivement la population résidente, nous traiterons de la prise en charge effectuée dans les centres sociaux de quartier où des aides sociales sont octroyées, avec ou sans intervention financière. Dans ce dernier cas, il s'agit de dossiers dits « BIS » (Bureau d'information sociale). En outre, les collaborateurs ouvrent également des dossiers dits de « gestion », qui concernent des personnes dont les travailleurs sociaux gèrent les revenus et les dépenses sans intervention financière de l'assistance.

La statistique exposée dans les pages qui suivent a été mise en place en 1988. Jusqu'en 1993, pour des raisons d'organisation inhérentes au secteur d'action sociale (SAS), le relevé portait sur la période du 1^{er} mai au 30 avril de l'année suivante. Depuis 1994, les données correspondent à l'année civile. Les comparaisons avec les années antérieures doivent donc tenir compte de ce changement de période statistique. Ainsi les progressions enregistrées en 1994 sont-elles en partie dues à la prise en compte d'un certain nombre de dossiers ouverts entre le mois de mai et de décembre 1993 et toujours actifs en 1994.

La statistique prend en compte l'ensemble de la population concernée par les trois types de dossiers traités pendant l'année, indépendamment de la durée de prise en charge.

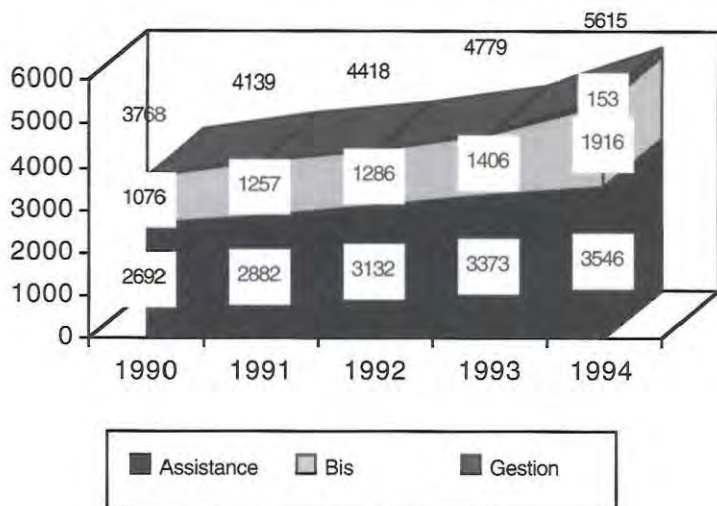
Les données socio-démographiques telles que le sexe, l'âge, la nationalité, l'état civil se rapportent à la personne titulaire du dossier, à savoir l'individu en question s'il s'agit d'une personne seule, le mari s'il s'agit d'un couple, la mère s'il s'agit d'une femme avec enfant(s), etc.

Les difficultés sociales dont il est fait état dans cette statistique sont celles relevées par les travailleurs sociaux dans chaque dossier et, de ce fait, doivent être considérées comme indicatives même si des définitions précises des variables accompagnent le relevé.

Comme le montre le graphique I, l'année 1994 a vu une poursuite de la progression du nombre de tous les dossiers. En ce qui concerne l'assistance, l'augmentation de l'ordre de 5% est inférieure à celle des trois années précédentes. Cependant, l'année 1994 a été marquée par la décision du département de l'Action sociale et de la santé de confier les avances AI à l'Office cantonal des personnes âgées (OCPA). Sans cela la hausse aurait probablement été du même ordre, le poids de la situation économique étant décisif en matière d'assistance. A cet égard la progression constante, tout au long de l'année, du

* Unité études et statistiques, tél. 022 / 311 83 11. Contact: Bernard Clerc.

Graphique I – Dossiers traités 1990-1994



nombre de chômeurs en fin de droit est significative. L'introduction, dès janvier 1995, du revenu minimum pour les chômeurs en fin de droit, agira sur la statistique de cette année.

Pour les dossiers BIS la hausse est importante : 663 dossiers de plus (+ 36%) si l'on tient compte des dossiers de gestion. Cette progression est en partie imputable à la conversion de dossiers d'assistance en dossiers BIS à la suite des transferts opérés vers l'OCPA. Enfin, là aussi, la demande sociale augmente en raison des difficultés économiques.

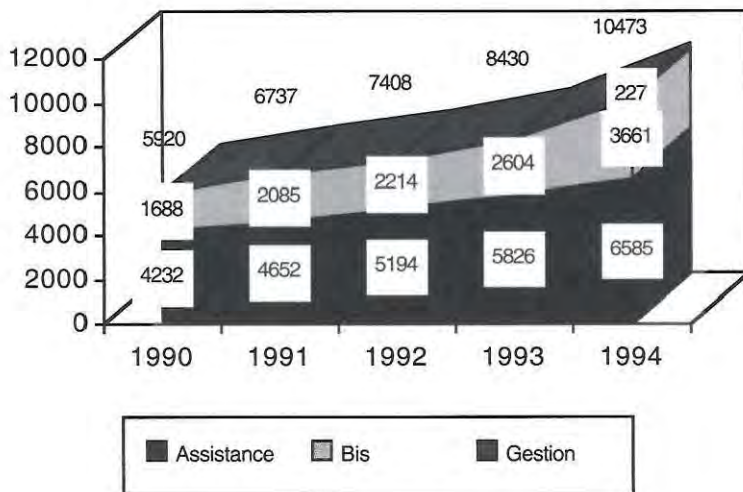
* * *

Le tableau et le graphique II ci-après montrent l'évolution du nombre de personnes prises en charge par le SAS. Les remarques formulées concernant le nombre de dossiers sont également valables pour l'évolution du nombre de personnes.

En pourcentage, l'évolution est la suivante :

Années	Assistance	BIS	Total
1991	+ 9,9%	+ 23,5%	+ 13,8%
1992	+ 11,6%	+ 6,2%	+ 10,0%
1993	+ 12,1%	+ 17,6%	+ 13,8%
1994	+ 13,0%	+ 40,6%	+ 24,2%

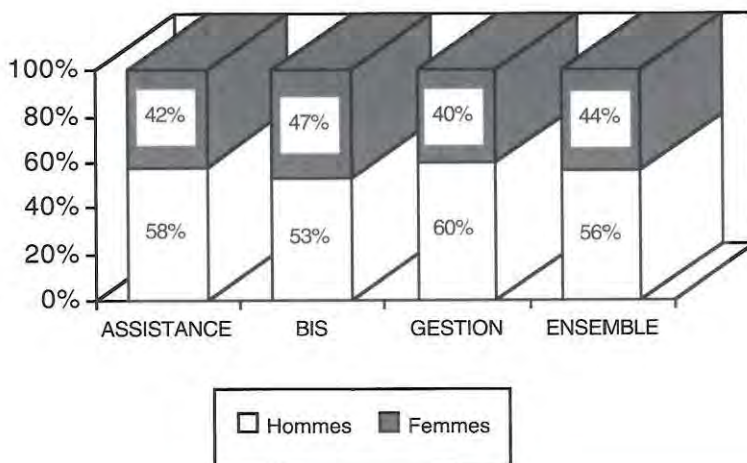
Graphique II – Personnes aidées 1990-1994



L'augmentation du nombre de personnes prises en charge est due non seulement à l'accroissement du nombre de dossiers mais également à la progression du nombre de personnes par dossier. Ainsi, pour l'assistance, la moyenne est passée de 1,57 en 1990 à 1,85 en 1994. Pour les dossiers BIS, la moyenne est passée de 1,56 en 1990 à 1,91 en 1994.

Le total des personnes prises en charge par le SAS pendant l'année 1994 représente le 2,65% de la population résidente au 31 décembre. A titre de comparaison, cette proportion était de 1,55% en 1990.

Graphique III – Titulaires de dossiers répartition selon le sexe



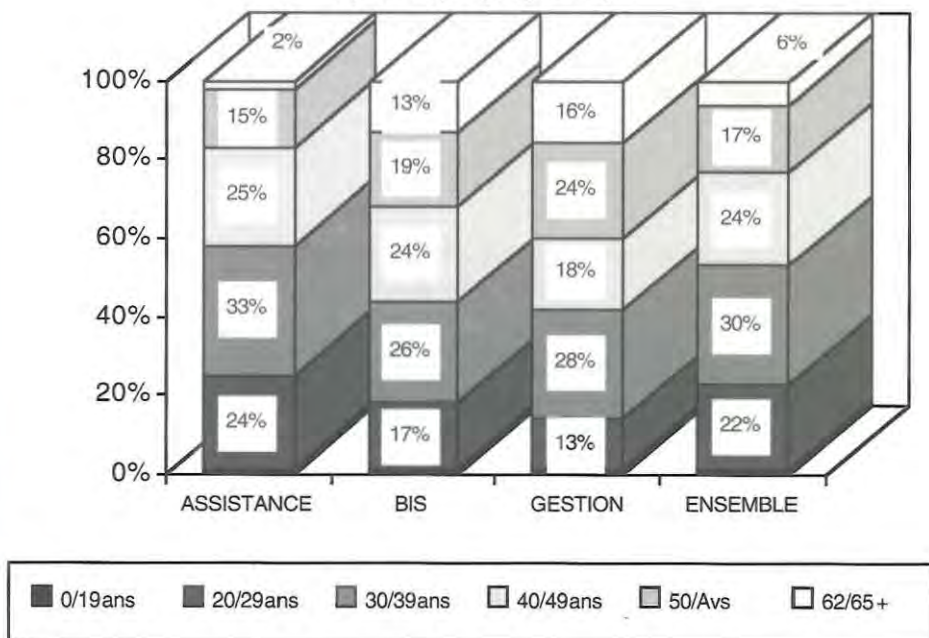
La répartition par sexe varie selon le type de dossier. Il faut relever la forte proportion d'hommes dans les dossiers de gestion et dans les dossiers d'assistance. Cette constatation est à mettre en relation avec le fait que, chez les couples mariés, l'homme est le titulaire du dossier. Dans les dossiers BIS, en revanche, le dossier est souvent ouvert au nom de la personne qui consulte.

L'évolution depuis 1990 se caractérise par les éléments suivants :

- pour l'ensemble des dossiers, le pourcentage des titulaires de sexe masculin a progressé constamment, passant de 50% en 1990 à 56% en 1994 ;
- pour les dossiers d'assistance, la proportion des personnes de sexe masculin est passée de 54% à 58% ;
- enfin, pour les dossiers BIS, l'augmentation de la proportion des hommes est la plus forte puisqu'elle était de 42% en 1990 et de 53% en 1994.

Ce sont donc principalement les dossiers BIS qui sont déterminants dans cette évolution. La crise économique, là aussi, conduit sans doute un nombre plus élevé d'hommes à s'adresser aux centres sociaux pour obtenir une aide ou une information sociale.

Graphique IV – Titulaires de dossiers
répartition par groupes d'âge

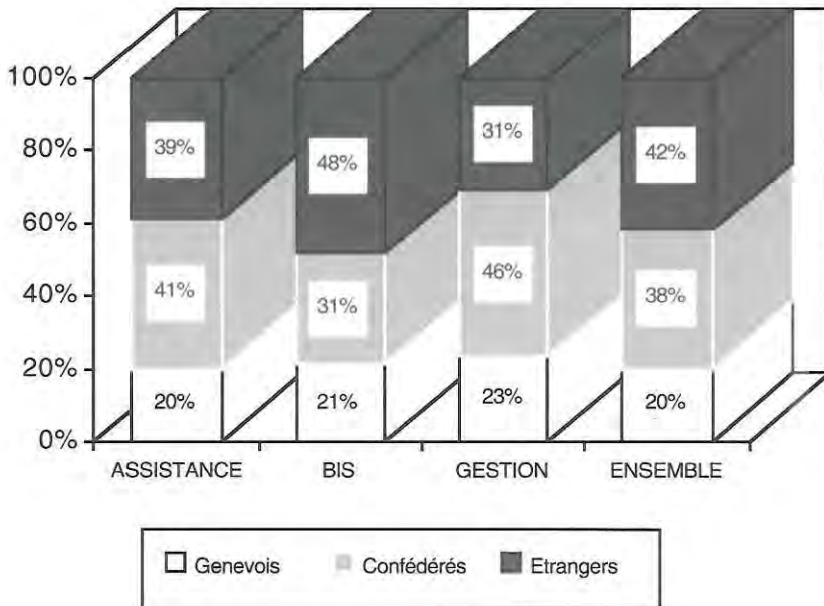


Par rapport à 1993, la proportion de personnes assistées de moins de 40 ans est passée de 53 à 58%. Ce rajeunissement se retrouve au niveau de la moyenne d'âge : elle était de 41 ans en 1993 (médiane¹ 39 ans), elle est de 38 ans en 1994 (médiane 37 ans).

Pour les dossiers BIS, la moyenne d'âge régresse de deux ans en 1994, passant de 46 à 44 ans. La médiane passe de 43 à 42 ans.

Les dossiers de gestion, que nous traitons séparément pour la première fois cette année, ont une proportion de 41% de personnes de moins de 40 ans. Il s'agit à l'évidence d'une population plus âgée, puisque la moyenne d'âge de ce groupe est de 46 ans et la médiane de 44 ans.

Graphique V – Titulaires de dossiers nationalité



La proportion des personnes suisses assistées financièrement (61%) est plus élevée que celle des Suisses qui ont recours à l'Hospice général pour obtenir d'autres prestations que l'aide financière (dossiers BIS). Dans ce dernier cas, près de la moitié des dossiers sont ouverts au nom d'étrangers. Les dossiers de gestion sont caractérisés par une proportion de Suisses à hauteur de 69%. S'agissant de cas où sont souvent gérées des rentes AI, il est probable que des bénéficiaires étrangers de cette catégorie rentrent dans leur pays, ce qui expliquerait qu'ils représentent moins du tiers de ce type de dossier.

La comparaison de la répartition par nationalité depuis 1990 montre :

- pour l'ensemble des dossiers, une progression de la part des étrangers de 36% en 1990 à 42% en 1994. Pendant cette même période, chez les Suisses, la proportion de Genevois a augmenté légèrement de 2 points alors que celle des Confédérés a diminué de 44% à 38% ;
- pour les dossiers d'assistance, la part des Genevois augmente de 2 points pour s'établir à 20% en 1994 et celle des étrangers passe de 36 à 39%. La proportion des Confédérés est en baisse de 46 à 41% ;

— pour les dossiers BIS, la hausse la plus marquée concerne les étrangers dont la part augmente de 38 % en 1990 à 48 % en 1994. Comme pour les dossiers d'assistance, les Genevois voient leur proportion augmenter légèrement de 18 à 21% et celle des Confédérés décroître de 39 à 31%.

La population étrangère (tous types de dossiers confondus) représente le 49,9% de la population aidée, tandis qu'elle représentait le 37,8% de la population résidente en décembre 1994.

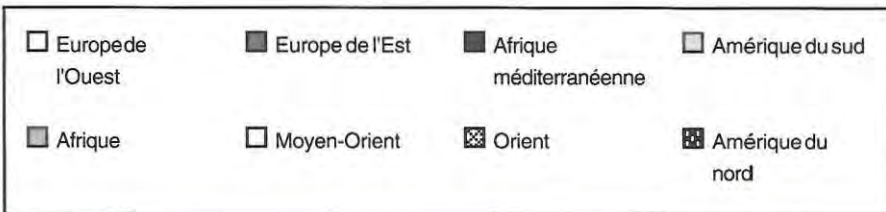
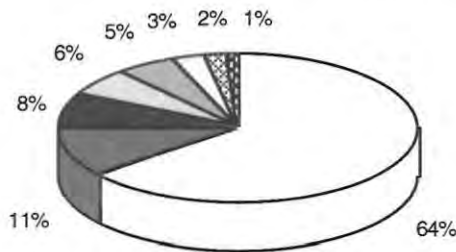
En ce qui concerne les seuls dossiers d'assistance, la proportion de personnes aidées d'origine étrangère est de 46,1%, soit un peu plus de 8 points que la part de la population étrangère dans le canton. Cette différence s'explique en partie par les éléments suivants :

- les personnes étrangères ont un taux d'activité plus élevé que la population suisse. En cas de chômage elles sont donc davantage touchées ;
- ces personnes travaillent davantage dans des métiers à risque d'accidents comme le bâtiment et sont donc susceptibles de faire appel à l'HG pour des avances sur assurance ;
- une mauvaise intégration, une faible scolarisation et une qualification moindre dans cette population la conduit à demander davantage l'aide des centres sociaux pour des démarches administratives ou autres ;
- les familles étrangères à faible revenu ont un nombre d'enfants plus élevé que les familles suisses.

* * *

En ce qui concerne les étrangers, le graphique ci-après montre la répartition de ceux-ci par groupes de pays de provenance :

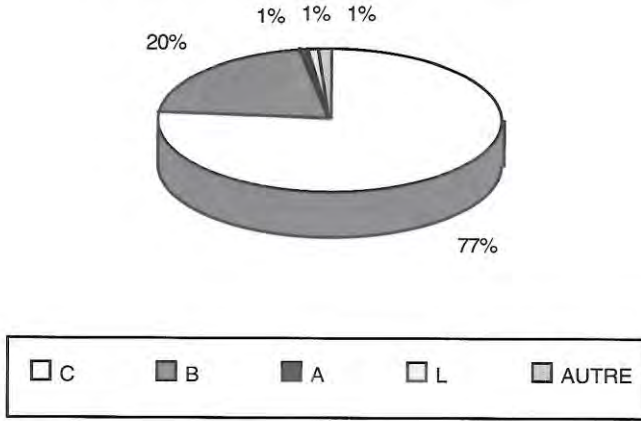
Graphique VI – **Etrangers par groupe de pays**



Depuis 1991, année qui a été marquée par l'introduction de cette répartition par groupe de pays, l'évolution est la suivante :

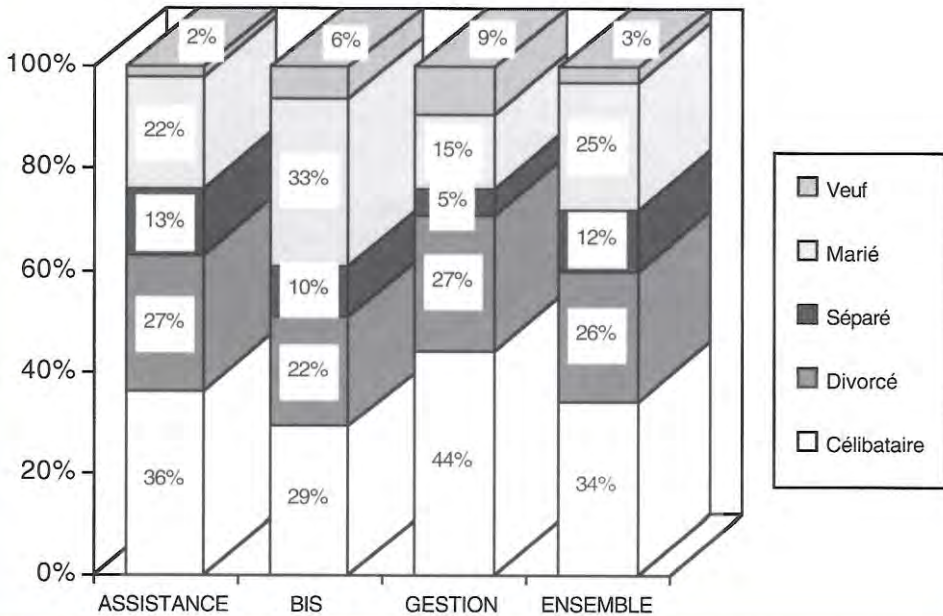
- la part des ressortissants de l'Europe de l'Ouest a baissé de 71 à 64% ;
- cette diminution s'est effectuée au profit des ressortissants de l'Europe de l'Est, de l'Amérique du Sud, de l'Afrique méditerranéenne et de l'Afrique.

Graphique VII – Etrangers : types de permis de séjour



La répartition des étrangers selon le permis de séjour n'indique aucune modification par rapport à l'année 1993 : plus des trois quarts sont au bénéfice d'un permis C.

Graphique VIII – Etat civil et type de dossiers



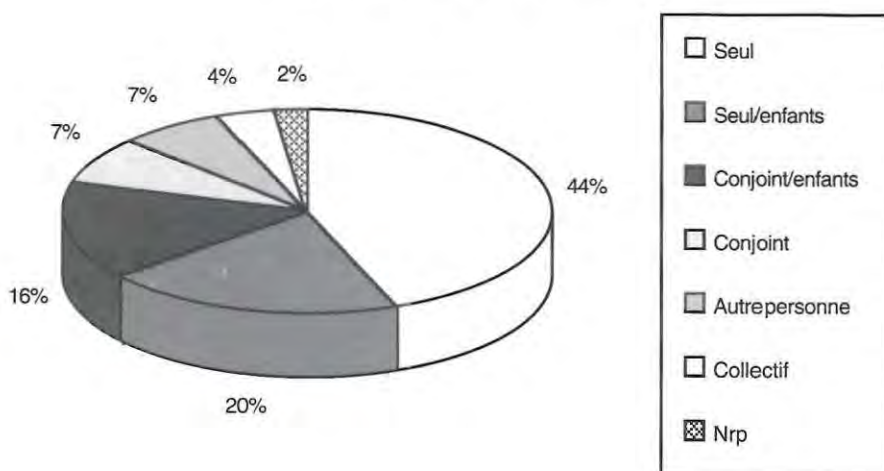
Comparée à 1993, la répartition selon l'état civil ne varie guère, qu'il s'agisse de l'ensemble des dossiers, de l'assistance ou des dossiers BIS.

Dans les dossiers d'assistance, la proportion des personnes célibataires, séparées, divorcées ou veuves s'élève à 78% (84% en 1990). Cette évolution s'est faite au profit des personnes mariées, qui représentaient 22% en 1994 (16% en 1990).

Pour les dossiers BIS, nous constatons une évolution similaire : la proportion des consultants ayant un statut de personne seule passe de 74% en 1990 à 67% en 1994 alors que, pendant la même période, la proportion de personnes mariées augmente de 26 à 33%.

Dans les dossiers de gestion, il ne se trouve que 15% de personnes mariées et 85% de personnes célibataires, divorcées, séparées et veuves.

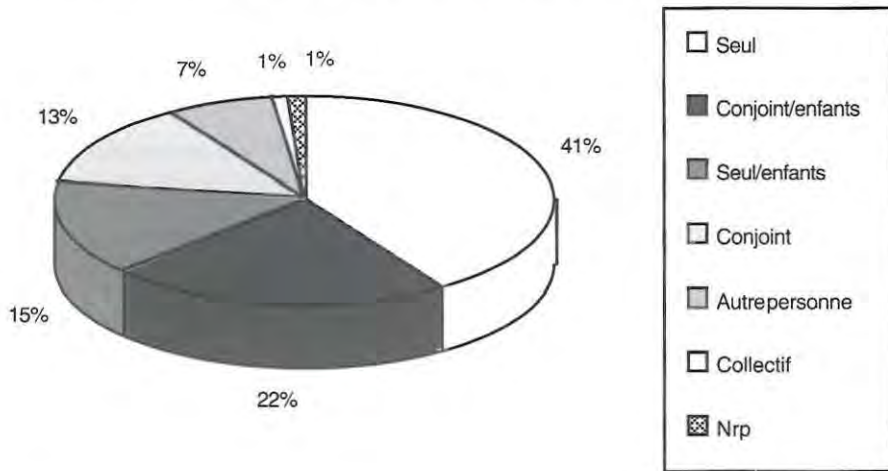
Graphique IX – Personnes assistées répartition selon le type de ménage



Ce graphique montre la répartition de la population assistée selon le type de ménage. La catégorie « conjoint/enfants » inclut le concubin s'il y a lieu, de même que la catégorie « conjoint ».

Si les personnes assistées ont un état civil de personne seule à raison de 78%, leur situation de ménage où elles vivent effectivement seules s'élève à 44%. C'est la part des couples avec enfant(s) qui progresse le plus par rapport à 1993 : elle passe de 13 à 16%. Celle des personnes seules avec enfant(s) augmente d'un point, à 20%.

Graphique X – Type de ménage des personnes concernées par les dossiers bis



La situation de ménage des personnes prises en charge au titre de l'aide sociale est un peu différente de celle des personnes assistées. Tout d'abord, nous avons presque le double de personnes vivant avec un conjoint/concubin (13% contre 7%). Ensuite nous constatons que les ménages avec enfants sont à hauteur de 22% contre 16% chez les personnes assistées.

Les personnes concernées par les dossiers de gestion ont un profil de ménage spécifique, marqué par un grand isolement puisque près du 60% d'entre elles vivent seules. Celles vivant avec conjoint/concubin et enfant(s) ne représentent que le 10%, contre respectivement 16 et 22% chez les personnes assistées et dans les dossiers BIS. C'est dans cette catégorie que nous trouvons la plus forte proportion de personnes vivant en ménage collectif (foyer, pension, etc.), avec un taux représentant plus du double de celui des personnes assistées.

Par rapport à la répartition des ménages selon le recensement de 1990, ce sont les ménages «BIS» qui se rapprochent le plus de la répartition cantonale et ce sont les ménages «gestion» qui en sont le plus éloignés.

Les ménages de couples sans enfants assistés sont trois fois moins représentés que dans la population en général, alors que les personnes seules avec enfant(s) voient leur représentation tripler par rapport aux ménages du canton.

Dans les dossiers d'assistance et en fonction de l'état civil, la proportion de personnes vivant seules s'élève à 60% chez les célibataires, à 52% chez les divorcés et à 50% chez les veufs.

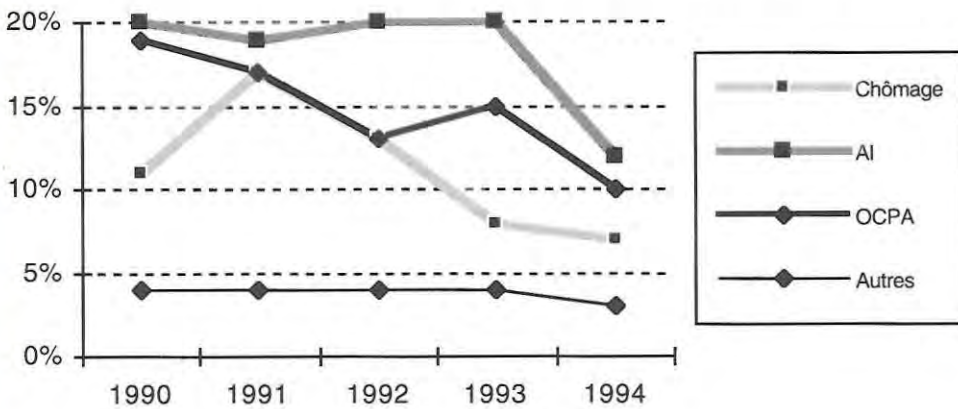
Difficultés matérielles et administratives

Dossiers d'assistance

Le relevé statistique permet de mettre en évidence un certain nombre de difficultés rencontrées par les consultants du SAS. Celles-ci sont souvent multiples, un seul dossier pouvant en cumuler plusieurs.

Le graphique ci-après représente, **pour les dossiers d'assistance uniquement**, l'évolution des situations où l'Hospice général est intervenu au titre d'avances sur des prestations.

Graphique XI – Evolution des avances pour les 3546 dossiers d'assistance



Depuis 1990, l'évolution quantitative et en pour-cent est indiquée dans le tableau ci-dessous. A noter que ces chiffres ne sont pas cumulatifs, car il peut y avoir plusieurs types d'avances pour un même dossier.

	1990	1991	1992	1993	1994
OCPA	514 (19%)	479 (17%)	420 (13%)	515 (15%)	350 (10%)
AI	535 (20%)	544 (19%)	611 (20%)	688 (20%)	439 (12%)
Chômage	288 (11%)	492 (17%)	408 (13%)	254 (8%)	247 (7%)
Autres (AVS, CNA, etc.)	115 (4%)	109 (4%)	130 (4%)	145 (4%)	96 (3%)

Une baisse significative est manifeste pour tous les types d'avances, en nombre et en pourcentage.

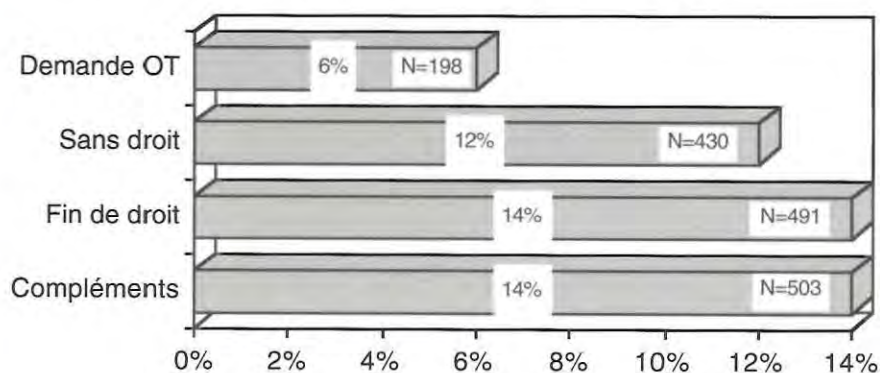
Les avances AI qui constituaient environ le 20% des dossiers ont chuté fortement en 1994, à la suite du transfert de dossiers à l'OCPA. Cette évolution devrait s'accroître encore cette année, car la statistique reflète les cas d'avances même si le transfert a lieu en cours d'année.

La même évolution se manifeste pour les avances OCPA, fréquemment couplées à des avances AI.

Enfin les avances chômage ont continué à décroître, accentuant la tendance amorcée dès 1991 à la suite d'un accord avec la Caisse cantonale de chômage pour que cette dernière les effectue elle-même.

Le graphique ci-dessous fait apparaître l'ensemble des problèmes, liés à l'emploi et au chômage, observés dans les dossiers. A noter qu'il s'agit de la situation prévalant au moment du relevé statistique. Cela signifie qu'au cours de l'année une personne a pu changer de catégorie, passant par exemple d'une situation de complément d'indemnités à une situation de fin de droit.

Graphique XIII – Difficultés d'emploi et chômage



Les définitions retenues pour ces rubriques sont les suivantes :

Compléments = compléments aux prestations de chômage

Fin de droit = personnes parvenues au terme de leurs indemnités fédérales et des mesures cantonales

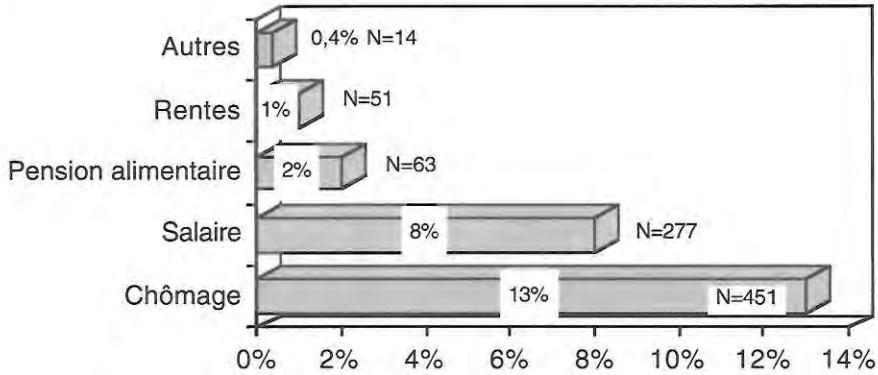
Sans droit = personnes jouissant d'une capacité de travail et n'ayant droit à aucune prestation de chômage

Demande OT = demande d'occupation temporaire à l'examen

En incluant les situations d'avances chômage, nous constatons que les problèmes relatifs à l'emploi et au chômage concernent, sous une forme ou sous une autre, environ 53% des dossiers d'assistance.

Pour ces mêmes dossiers, le graphique suivant fait ressortir les situations dans lesquelles un revenu est insuffisant, c'est-à-dire se situe en dessous des directives d'assistance. Lorsque plusieurs revenus sont signalés, la statistique ne retient que le principal.

Graphique XIII – Assistance : revenus insuffisants

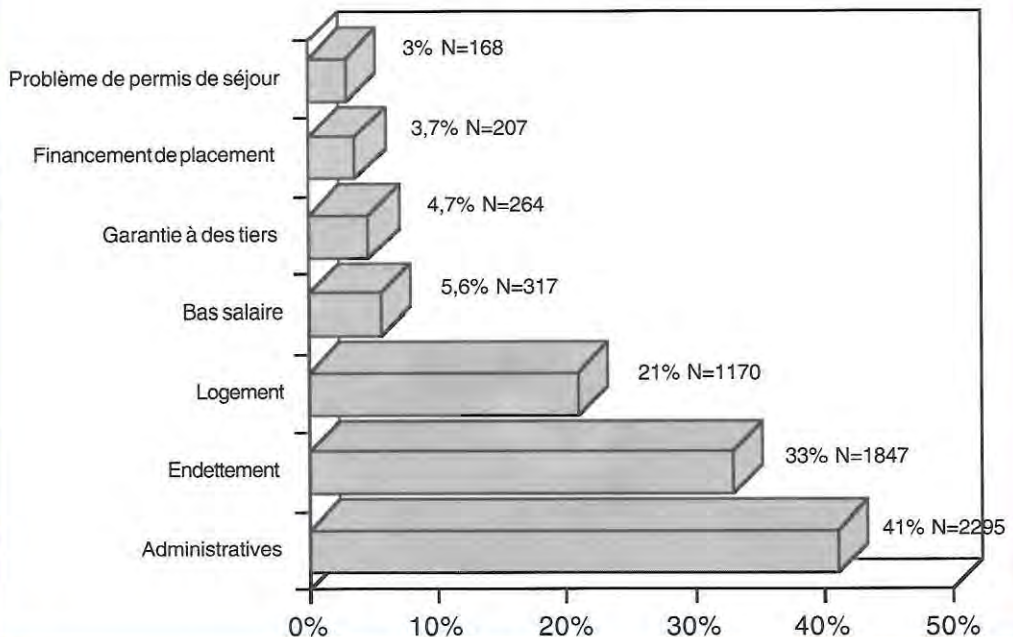


Par rapport à 1993, nous constatons une progression des situations de prestations de chômage insuffisantes : elles sont passées de 8 à 13%. Progression également des salaires insuffisants² de 6 à 8% ; alors que les rentes connaissent une régression de 4 à 1%.

Ensemble des dossiers

Les données qui vont suivre concernent tous les dossiers suivis par le SAS, qu'il s'agisse des dossiers d'assistance, BIS ou de gestion.

Graphique XIV – Difficultés matérielles



Parmi les autres difficultés matérielles rencontrées se trouvent celles explicitées dans le graphique XIV. Là aussi, plusieurs peuvent se présenter dans un même dossier.

Dans l'ordre d'importance arrivent en tête les difficultés administratives, surgissant lorsque quelqu'un ne parvient pas à assumer seul ses rapports avec les administrations et les tiers et a besoin de l'aide du travailleur social. Depuis 1990, la proportion de personnes rencontrant ce type de difficultés n'a cessé de croître, passant de 26% en 1990 à 41% cette année.

L'endettement sous toutes ses formes arrive en deuxième position et concerne le tiers des dossiers. Nous reviendrons en détail sur cette rubrique.

Les problèmes de logement concernent le 21% des situations.

Quatre autres types de difficultés arrivent loin derrière en termes de pourcentage. Il s'agit, dans l'ordre décroissant, de situations de bas salaire, de garanties à des tiers, de financement de placements et de problèmes de permis de séjour.

* * *

Le tableau ci-dessous et le graphique XV exposent plus en détail l'évolution des situations de bas salaire et d'endettement.

En ce qui concerne les premières, alors qu'elles avaient diminué faiblement en nombre et en pourcentage entre 1990 et 1991, elles ont progressé de 1991 à 1994, passant de 2,9 à 5,6%. Rappelons que la définition de « bas salaire » s'applique dans les cas où celui-ci est inférieur, pour un travail à plein temps, aux directives de l'assistance publique. Entre dans cette catégorie un salaire à temps partiel si, transformé en salaire à plein temps, il reste inférieur à ces normes.

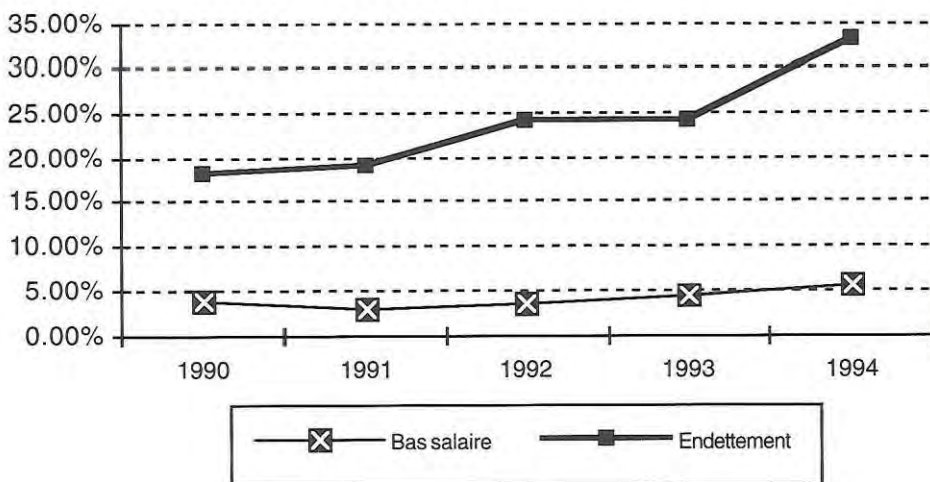
Les situations d'endettement, quant à elles, n'ont cessé de progresser depuis 1990, passant de 17,6% à 33% en 1994. Il faut noter que nous avons détaillé cette rubrique dès 1992 en ce qui concerne les petits crédits et dès 1994 pour les arriérés de loyer. Le fait de mettre en évidence des sous-catégories joue probablement un rôle dans l'augmentation des situations d'endettement. De ce fait, des cas qui échappaient aux relevés précédents sont maintenant inclus dans la statistique. Mais ce phénomène ne peut, à lui seul, expliquer la forte progression intervenue entre 1993 et 1994. Une partie de l'augmentation est sans doute imputable à la dégradation de la situation financière des ménages constatée depuis le début de la crise.

Le 60% des situations d'endettement est dû à un seul type de dette : soit un petit crédit, soit des arriérés de loyer, soit une autre dette. Le 40% restant est dû à deux ou trois types d'endettement.

Les petits crédits sont présents chez 35% des ménages endettés et les arriérés de loyer chez 34% d'entre eux.

	1990	1991	1992	1993	1994
Situations de bas salaire	148	121	154	217	317
Situations d'endettement	666	770	1 064	1 149	1 847
dont petits crédits			529	543	641
dont arriérés de loyer					625

Graphique XV – Bas salaires et endettement: 1990/1994

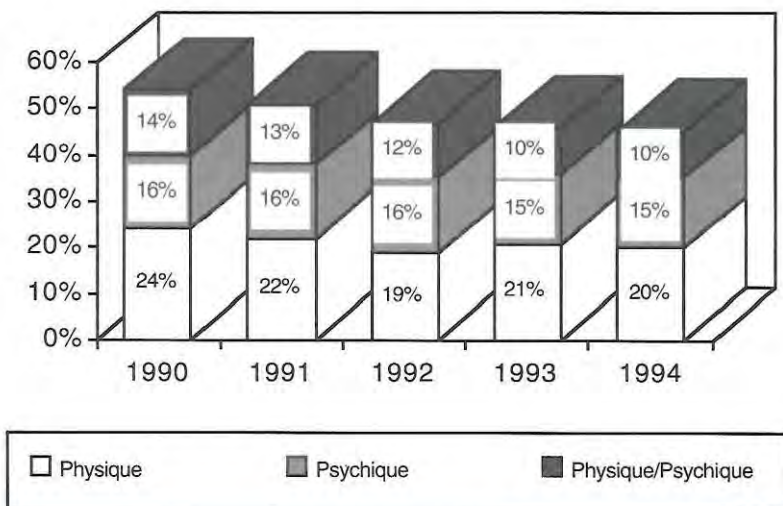


Difficultés médico-sociales

Les atteintes à la santé occupent une place importante dans les difficultés mentionnées par les travailleurs sociaux. L'évolution se présente de la manière suivante :

	1990	1991	1992	1993	1994
Problèmes d'ordre physique	889	894	861	985	1 119
d'ordre psychique	609	665	723	708	847
d'ordre physique et psychique	545	521	520	502	584
Total	2 043	2 080	2 104	2 195	2 530

Graphique XVI – Atteintes à la santé: 1990/1994



Bien qu'ayant progressé en nombre absolu par rapport à 1993, le pourcentage des dossiers dans lesquels sont relevés des problèmes de santé est resté stable et la répartition entre les différents types d'atteintes est quasi identique.

Sur l'ensemble de la période, on constate une baisse en termes relatifs puisqu'en 1990 les problèmes de santé concernaient 54% des dossiers contre 45% en 1994.

En ce qui concerne les atteintes à la santé physique, elles sont présentes à raison de 27% dans les dossiers d'assistance, de 34% dans les dossiers BIS et de 52% dans les dossiers de gestion. Elles sont signalées à hauteur de 27% dans les dossiers dont le titulaire est une femme et de 33% lorsqu'il s'agit d'un homme.

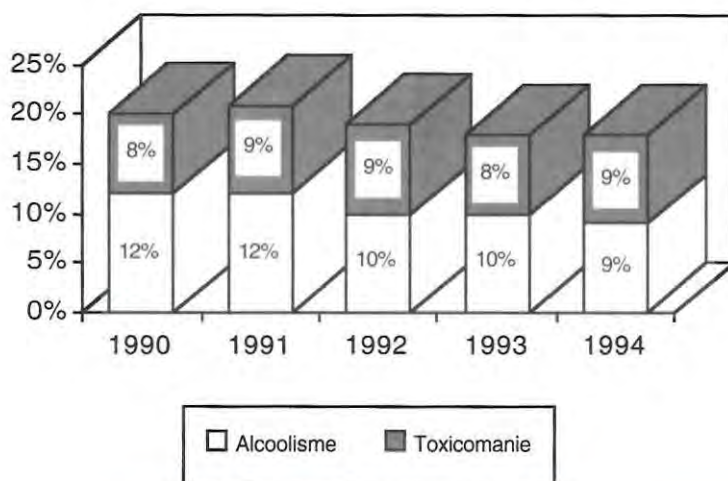
Des atteintes psychiques ont été relevées dans 25% des dossiers d'assistance, 24% des dossiers BIS et 54% des dossiers de gestion. Elles interviennent à hauteur de 29% lorsque le titulaire du dossier est une femme et de 23% lorsque c'est un homme.

* * *

Les problèmes de toxicodépendances sont résumés dans le tableau ci-dessous et le graphique XVII.

	1990	1991	1992	1993	1994
Alcoolisme	435	480	462	465	503
Toxicomanie	291	354	408	396	490
Total	726	834	870	861	993

Graphique XVII – Toxicodépendances: 1990/1994



Comme en 1993, 18% des dossiers font état de cas de toxicodépendances à part égale pour l'alcoolisme et la toxicomanie. En nombre absolu la progression, due à la hausse globale des dossiers, est de 8% pour l'alcoolisme et de 24% pour la toxicomanie. C'est la première fois depuis 1988 que nous constatons, dans la statistique de la population aidée par l'Hospice général, une répartition égale entre ces deux formes de toxicodépendance.

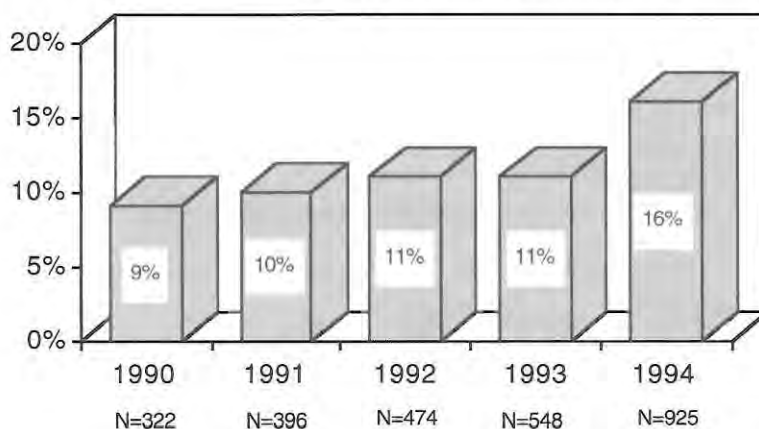
L'alcoolisme intervient à hauteur de 6% lorsque le titulaire du dossier est une femme et pour 11% lorsque c'est un homme. C'est dans la catégorie d'âge des 40/49 ans que nous trouvons la plus forte proportion de situations d'alcoolisme (14%).

La toxicomanie est présente dans 10% des dossiers dont le titulaire est un homme et dans 7% de ceux où il s'agit d'une femme. C'est dans la classe d'âge des 20/29 ans que nous trouvons la plus forte proportion de situations de toxicomanie (20%).

* * *

Le graphique XVIII montre l'évolution de la part des familles monoparentales dans l'ensemble des dossiers suivis par le SAS :

Graphique XVIII – Familles monoparentales : 1990/1994



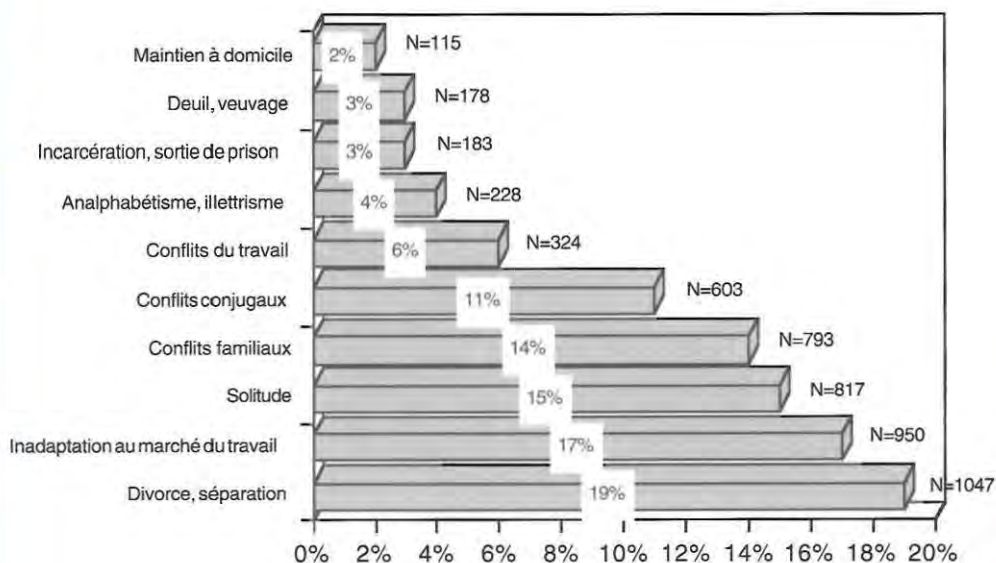
Un contrôle systématique effectué entre les éléments ressortant de la composition du ménage et la mention de la rubrique « famille monoparentale » a permis un relevé exhaustif des situations. De ce fait, la progression entre 1993 et 1994 du nombre de familles monoparentales est due en partie à cette systématisation. Les données des années précédentes la sous-estimaient donc en partie.

A titre de comparaison, le recensement de 1990 indiquait, pour le canton de Genève, un taux de chefs de ménage avec enfant(s) de 6,4%.

En fonction de l'état civil, nous constatons que le chef de ménage est divorcé ou séparé dans 75% des cas.

Le graphique XIX évoque, de manière synthétique, les autres difficultés sociales relevées. Comme pour les difficultés matérielles, il peut exister une ou plusieurs de ces difficultés dans un dossier.

Graphique XIX – **Autres difficultés sociales en 1994**



Par rapport à 1993, les difficultés liées à un divorce ou une séparation sont passées de 15 à 19%. Elles interviennent dans 21% des dossiers d'assistance et dans 16% des dossiers BIS.

L'inadaptation au marché du travail, qui arrive au deuxième rang des difficultés sociales, est passée de 13% en 1993 à 17% en 1994. Elle est citée dans 22% des dossiers d'assistance et dans 10% des dossiers BIS.

La solitude, définie comme un isolement prononcé de la personne aidée, touche une proportion similaire de situations : 14% en 1993 et 16% en 1994. Les personnes souffrant de solitude sont célibataires à 43% et séparées ou divorcées à 44%. Par rapport à la structure d'âge de la population prise en charge par le SAS, ce sont les personnes de 50 ans et plus qui sont davantage concernées par cette problématique.

Les conflits familiaux progressent de 12 à 14% entre 1993 et 1994 et les conflits conjugaux de 10 à 11%.

Les conflits du travail passent de 4,5% en 1993 à 6%.

L'analphabétisme ou l'illettrisme reste stable à 4%, bien que le nombre de personnes concernées progresse de 22%. Ce sont les étrangers qui composent la très grande majorité de cette catégorie d'individus, à hauteur de 72%.

Pas de différences particulières à noter, par rapport à l'année précédente, en ce qui concerne les trois derniers types de difficultés rencontrées.

¹ La médiane est la valeur qui divise en deux la population.

² A ne pas confondre avec la notion de « bas salaire » examinée et explicitée plus loin. Lorsque nous parlons de salaire insuffisant, il s'agit d'un constat indépendamment de la cause.

Sigles et abréviations

ACPG	Association des cliniques privées de Genève
AFC	Administration fiscale cantonale (Genève)
AFF	Administration fédérale des finances (Berne)
AMAF	Association d'aide ménagère au foyer (Genève) *
APADO	Association pour l'aide à domicile (Genève)
CCGC	Caisse cantonale genevoise de compensation AVS
CE	Conseil d'Etat du Canton de Genève
CICPA	Centre d'information et de coordination pour personnes âgées (Genève)
CICPH	Centre d'information et de coordination pour personnes handicapées (Genève)
CRPH	Centre d'intégration professionnelle (Genève)
CSI	Coopérative de soins infirmiers de l'Association suisse des infirmières et infirmiers
DASS	Département de l'action sociale et de la santé (Genève)
DIP	Département de l'instruction publique (Genève)
EPM	Etablissements publics médicaux (Genève)
FECPA	Fédération genevoise pour la prévention de l'alcoolisme
HG	Hospice général (Genève)
JPH	Juridiction des prud'hommes (Genève)
MPC	Ministère public de la Confédération (Berne)
OCE	Office cantonal de l'emploi (Genève)
OCP	Office cantonal de la population (Genève)
OCPA	Office cantonal des personnes âgées (Genève)
OCSTAT	Office cantonal de la statistique (Genève)
ODR	Office fédéral des réfugiés (Berne)
OFAS	Office fédéral des assurances sociales (Berne)
OFE	Office fédéral des étrangers (Berne)
OFIAMT	Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (Berne)
OFL	Office financier du logement (Genève)
OFF	Office fédéral de la police (Berne)
OFFS	Office fédéral de la statistique (Berne)
OFFSP	Office fédéral de la santé publique (Berne)
OOFP	Office d'orientation et de formation professionnelle (Genève)
PCD	Prison de Champ-Dollon (Genève)
PhB	Statistique administrative Philémon et Baucis (Genève)
RCE	Registre central des étrangers (Berne)
RFE	Recensement fédéral des entreprises
RFP	Recensement fédéral de la population
SAF	Service d'aide familiale (Genève) *
SAM	Service de l'assurance maladie (Genève)
SAPÉM	Service de l'application des peines et des mesures (Genève)
SASCOM	Service d'aide et de soins communautaires (Genève)
SCAM	Service de contentieux et d'assistance médicale (Genève – supprimé)
SCARPA	Service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (Genève)
SMC	Service du médecin cantonal (Genève)
SPJ	Service de protection de la jeunesse (Genève)
SRS	Service de la recherche sociologique (Genève)
SSVG	Service social de la Ville de Genève
STG	Service du tuteur général (Genève)
TJ	Tribunal de la jeunesse (Genève)
UG	Université de Genève
VESKA	Association suisse des établissements hospitaliers (Aarau)

* Ont fusionné en janvier 1995 au sein de l'AGAD, Association genevoise d'aide à domicile.

Couverture et illustrations : André Hiernaux.

Commandes: s'adresser à l'Hospice général
service d'information sociale et juridique
Tél. 736 31 32 (prix: Fr. 10.-)

Genève, l'Année sociale en chiffres, 1995.



1200/95

HOSPICE GÉNÉRAL
Institution genevoise d'action sociale
service d'information sociale et juridique
case postale 430
1211 GENÈVE 3